

Infirmiers sur le marché du travail

Rapport final sur le couplage des données PlanCad pour la profession infirmière

Publication de la Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé



Infirmiers sur le marché du travail, 2017

Résultats du couplage des données PlanCad SPF SPSCAE - Datawarehouse MT&PS - INAMI

un rapport de la

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

réalisé par

Peter Jouck
Veerle Vivet
Anne Delvaux
Christelle Durand
Timothée Mahieu
Pieter-Jan Miermans
Pascale Steinberg

accompagné par le

Groupe de travail Infirmiers
de la Commission de planification de l'offre médicale

12-2019 – validé

Colophon

Rédaction du rapport :

Cellule Planification de l'offre des professions de soins de santé :

Chef de cellule : Pascale Steinberg

Collaborateurs : Peter Jouck, Veerle Vivet, Anne Delvaux, Christelle Durand, Timothée Mahieu et Pieter-Jan Miermans

Accompagnement : Groupe de travail Infirmiers de la Commission de planification de l'offre médicale

Présidente : Sabine Hans

Membres : Luk Bruyneel, Katelijne De Koster, Alain Ghilain, Greet Laga, Thierry Lothaire, Yves Mengal, Louis Paquay, Sabine Stordeur, Heidi Vanheusden, Maaïke van Overloop, Patrick Verliefde

Organisation :

Service professions des soins de santé et pratique professionnelle

Chef de service : Aurélie Somer

Direction générale Soins de santé

Directeur-général : Pedro Facon

SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Président du SPF SPSCAE : Tom Auwers

Editeur responsable :

Tom Auwers, Place Victor Horta 40, boîte 10, 1060 Bruxelles

Données de contact :

Direction générale Soins de santé

Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

Eurostation II

Place Victor Horta 40, boîte 10 – 1060 Bruxelles

T. +32 (0)2 524 97 97

F. +32 (0)2 524 97 98

plan.team@health.belgium.be

www.health.belgium.be/hwf

Dit document is eveneens beschikbaar in het Nederlands.

Veillez citer le document avec cette référence :

PlanCad Infirmiers 2017, Cellule Planification des professions de soins de santé, Service Professions des soins de santé et pratique professionnelle, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, janvier 2020

© 2020, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Toute reproduction partielle de ce document est permise avec citation adéquate.

Ce document est également disponible sur le site internet du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement : www.health.belgium.be/hwf (=> Publications).

Dépôt légal : D/2019/2196/36

Table des matières

1. AVANT-PROPOS	1
2. SYNTHÈSE	2
3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE	3
4. APERÇU SCHÉMATIQUE	9
5. RÉSULTATS	10
SECTION I. Présence dans les différentes banques de données	10
Tableau 1. Présence et distribution des infirmiers dans les différentes banques de données, 31/12/2017	10
SECTION II. Groupes d'analyse	11
Tableau 2. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue de contact, 31/12/2017	11
Tableau 3. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2017	13
Tableau 4. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2017	13
Tableau 5a. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, 31/12/2017	15
Tableau 5b. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2017 ...	16
Tableau 5c. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2017....	17
Tableau 6a. Répartition des infirmiers (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2017	19
Tableau 6b. Répartition des infirmiers (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2017.....	21
Tableau 6c. Répartition des infirmiers (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2017	22
Tableau 7. Répartition du nombre d'infirmiers actifs (PA) selon le niveau du diplôme, le statut professionnel et par catégorie d'âge, 31/12/2017	23
Tableau 8. Répartition des infirmiers actifs (PA) selon le seuil d'activité INAMI, le statut professionnel et le sexe, 31/12/2017	25
SECTION III. Secteurs d'activité	26
Tableau 9. Répartition des infirmiers actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS+ et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2017	26
Tableau 10. Répartition des infirmiers salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2017	28
SECTION IV. Professionnels actifs dans les soins de santé	30
Tableau 11. Caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2017	30
Tableau 12. Volume ETP et ETP moyen des infirmiers actifs (PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2017	32
Tableau 13. Volume ETP et ETP moyen des infirmiers actifs (PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2017	32
Tableau 14. Répartition des infirmiers actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2017	34
Tableau 15a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2017	36
Tableau 15b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2017	38
Tableau 15c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2017.....	39
SECTION V. Communauté germanophone	41
Tableau 16. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon le statut professionnel, 31/12/2017	41
6. ANNEXES	42
Tableau 17. Répartition des infirmiers (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par province d'activité, 31/12/2017	42
Tableau 18. Répartition des infirmiers actifs (PA) dans les soins de santé dans le cadre de l'ONSS+ et des équivalents temps-plein selon la province d'activité, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2017	49
Tableau 19. Caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par province d'activité, 31/12/2017	52
Tableau 20. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la province d'activité, 31/12/2017.....	54

1. AVANT-PROPOS

Ce rapport constitue la publication finale du projet PlanCad des infirmiers, le couplage des données provenant de plusieurs organismes gouvernementaux pour l'année 2017.

Nous souhaitons en préambule remercier les personnes de contact au sein de ces organismes qui nous ont aidées à mieux comprendre les données disponibles, ce qui a permis à la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale (BCSS) de nous transmettre une sélection adéquate des variables.

Nous pensons en particulier, à Daniel Bodart, Mickael Daubie, Alain Ghilain, Greet Laga, Pascal Meeus, Gilda Wimmer, Marie-Françoise Van Impe et Geert Verscuren de l'INAMI, ainsi que Timothée Mahieu de la DG Soins de Santé du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPSCAE).

Les données ont été préparées par Timothée Mahieu du SPF SPSCAE, Dany Van Gucht de l'INAMI et Chris Brijs de la BCSS. Le processus de transfert des données et l'anonymisation ont été orchestrés par Chris Brijs de la BCSS. Nous les remercions tous les trois pour le temps précieux qu'ils ont consacré pour nous permettre d'obtenir les données pour le couplage.

Nous souhaitons également remercier le groupe de travail « Infirmiers » de la Commission de planification de l'Offre médicale et sa présidente Sabine Hans, qui ont veillé à ce que nous prenions en compte les caractéristiques spécifiques de la profession Infirmier.

Nous espérons que ce rapport contribuera à la discussion sur les développements futurs de la profession Infirmier et ainsi à la réalisation de la planification des soins de santé en Belgique.

Cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé
Service Professions de Santé et Pratique professionnelle
DG Soins de santé
SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

2. SYNTHÈSE

Méthodologie :

La banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique, appelée « cadastre », comprend les personnes qui peuvent exercer l'art infirmier en Belgique. Ce cadastre ne donne pas d'information sur l'activité effective, le taux d'activité et les secteurs d'activité de ces infirmiers. Afin de les définir, les données des infirmiers du Cadastre ont été couplées avec des données provenant de l'INAMI et du Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS). Ce rapport montre les résultats d'un couplage "réduit" qui porte uniquement sur l'année la plus récente disponible : 2017.

Trois **groupes d'analyse** ont été définis : les professionnels habilités à exercer la profession d'infirmiers ('Licensed To Practice' ou LTP), les professionnels ayant une activité au 31/12/2017 comme salarié ou indépendant ('Professionally Active' ou PA), et les professionnels actifs dans le secteur de santé ('Practising' ou PR). Est pris en compte dans le groupe d'analyse LTP tout individu disposant d'un diplôme d'infirmier ainsi que les sages-femmes enregistrées comme infirmières dans le cadastre. De cette population est défini comme actif (PA) tout infirmier inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2017 ou repris au 31/12/2017 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP en 2017. Est repris comme actif dans le secteur de santé (PR) tout infirmier actif indépendant ayant au moins 890 prestations INAMI de la nomenclature infirmier comptabilisées en 2017 ou, tout infirmier actif salarié avec au moins un employeur dans le secteur des soins de santé.

Outre le nombre d'infirmiers disponibles, le volume de travail ou l'**équivalent temps plein (ETP)** a été estimé selon le secteur professionnel (salarié ou indépendant) et selon le groupe d'analyse. L'ETP presté par les salariés est fourni par le DWH MT&PS via le taux d'activité annuel et le taux d'activité presté dans un secteur des soins de santé au cours du dernier trimestre 2017. L'ETP pour les indépendants est basé sur le nombre de prestations et les montants INAMI de la nomenclature infirmier comptabilisées en 2017. Un emploi d'infirmier indépendant à temps plein est assimilé à 8.896 prestations INAMI sur base annuelle et à un montant remboursé de 75.722 €. Ces chiffres correspondent aux médianes observées pour le groupe d'âge 45-54 ans des indépendants exclusifs. Ce montant reflète donc uniquement les prestations exécutées par les infirmiers rentrant dans le système de remboursement de l'assurance maladie-invalidité.

Résultats :

Professionnels en droit de prêter (Licensed to practice - LTP)

Le nombre de **professionnels habilités à exercer la profession d'infirmier (LTP) en 2017** est de **208.267**, dont respectivement 123.934 relèvent de la Communauté flamande et 84.333 de la Communauté française (ou Fédération Wallonie-Bruxelles). 18% des professionnels LTP qui relèvent de la Communauté française possèdent une nationalité non belge (principalement la nationalité française). Pour le groupe LTP qui relève de la Communauté flamande ce pourcentage de non belges est très faible (3%). Le pourcentage de femmes en 2017 est de 87%.

Professionnels actifs sur le marché du travail belge (Professionally active - PA)

Parmi ces infirmiers en droit de prêter, **146.094** personnes sont **actives (PA)** en Belgique au 31/12/2017 (soit 70% du groupe d'analyse LTP), respectivement 89.787 relevant de la Communauté flamande (72% du groupe LTP) et 56.307 relevant de la Communauté française (67% du groupe LTP). 81% des infirmiers actifs travaillent comme salarié exclusif, 11% travaillent sous statut d'indépendant exclusif et 8% combinent un emploi de salarié et d'indépendant.

Professionnels actifs dans le secteur des soins de santé belge (Practising - PR)

Le nombre d'**infirmiers actifs dans le secteur des soins de santé (PR)** en 2017 est de **127.681** (soit 61% du groupe d'analyse LTP), respectivement 77.527 en Communauté flamande (63% du groupe LTP) et 50.154 en Communauté française (59% du groupe LTP). La répartition de ceux-ci selon la région d'activité est la suivante : 77.455 en Région flamande (61%), 37.227 en Région wallonne (29%), 12.927 en Région Bruxelles-Capitale (10%) et 72 « exclusivement indépendants » domiciliés à l'étranger ou inconnus (<0,1%). La **densité**, c'est-à-dire le nombre d'infirmiers actifs qui exercent une activité dans un secteur de santé pour 10.000 habitants, est égale à 112,24 en Belgique. Cette densité varie fortement selon les régions : elle se situe à 118,20 en Région flamande, à 102,71 en Région wallonne et à 107,84 en Région de Bruxelles-Capitale. La densité varie entre 65,44 et 147,94 selon les provinces.

Si on regarde la pyramide des âges des infirmiers actifs dans les soins de santé (tableaux 6B et 14), on constate que les personnes qui prendront leur retraite dans les dix prochaines années seront difficilement remplaçables en totalité en Communauté flamande, alors que cela semble être moins le cas en Communauté française.

Le **nombre total d'ETP en 2017** pour les infirmiers actifs dans le secteur de santé (PR) est de **108.515** avec un ETP moyen de 0,85. Ce chiffre est relativement stable selon les régions et les communautés.

Les infirmiers indépendants exclusifs représentent 9,6% du volume ETP total (ETP moy. = 1,01), alors que les infirmiers sous statut salarié exclusif représentent 81,2% du volume ETP total (ETP moy. = 0,82). La répartition du volume ETP total ne diffère pas selon les communautés.

Mots-clés : PlanCad, couplage, force de travail, nombre d'infirmiers actifs, ETP

3. INTRODUCTION & MÉTHODOLOGIE

3.1. La Commission de planification de l'offre médicale

La Commission de planification de l'offre médicale a été créée en 1996 avec pour mission (conformément à la LEPS¹, article 91 §2) :

- d'examiner les besoins en matière d'offre médicale en ce qui concerne les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4 (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers, sages-femmes et logopèdes). Pour déterminer ces besoins, il sera tenu compte de l'évolution des besoins relatifs aux soins médicaux, de la qualité des prestations de soins et de l'évolution démographique et sociologique des professions concernées et de la population. Les avis visés portent sur les besoins du Royaume ;
- d'évaluer de manière continue l'incidence qu'a l'évaluation de ces besoins sur l'accès aux études pour les professions visées aux articles 3, § 1er, et 4² ;
- d'adresser annuellement aux ministres de la Santé publique et des Affaires sociales un rapport sur la relation entre les besoins, les études et le passage à l'accès aux stages requis afin d'obtenir les titres professionnels particuliers visés à l'article 85 et le titre professionnel visé à l'article 43, § 3.

Si l'autorité fédérale souhaite limiter l'accès à une profession des soins de santé du LEPS (contingentement), elle doit recueillir l'avis de la Commission de planification (article 92 §1, §3 et §4). Si une limitation est décidée, les chiffres, éventuellement ventilés par communauté, doivent alors être connus par les étudiants avant d'entamer leurs études (article 92 §2).

La Commission de planification est constituée de représentants des universités, du Collège Intermutualiste, des professions des soins de santé, des ministres compétents, des communautés, de l'Institut d'assurance maladie invalidité (INAMI) et du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement (SPF SPSCAE). La Commission comprend une assemblée plénière et des groupes de travail pour les différentes professions des soins de santé. Le soutien administratif et scientifique est assuré par la cellule Planification de l'offre des professions des soins de santé au sein du SPF SPSCAE.

Afin d'accomplir sa mission d'évaluation des besoins en matière d'offre médicale, la Commission de planification se base sur les données des PlanCad qui décrivent la situation récente des différents groupes professionnels (répartition par sexe et âge des actifs ...) et élabore des scénarios d'avenir pour certaines professions des soins de santé à l'aide d'un modèle de planification.

3.2. Le « Cadastre » - fonction et limite

Le « Cadastre » est la banque de données des professionnels des soins de santé en droit d'exercer en Belgique gérée par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les personnes qui veulent exercer une profession reconnue des soins de santé en Belgique doivent obtenir un visa auprès du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Les données d'identification des professionnels en droit de prêter sont enregistrées dans le « Cadastre ». Cette base de données fonctionne tel un mécanisme d'enregistrement, d'octroi de visa, d'agrément et de contrôle des différentes professions des soins de santé. Elle est partagée avec les entités fédérées, qui enregistrent les informations pour la partie du parcours du professionnel qui

¹ Loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé

² Médecins et dentistes

relève de leur compétence : diplôme, agrément, stage éventuel, ...

Ce Cadastre offre donc un récapitulatif de toutes les personnes ayant introduit une demande d'exercice d'une activité professionnelle agréée. Il stocke entre autres des informations sur la possession ou non d'un agrément ou d'un visa valable, les diplômes obtenus, les spécialisations éventuelles, les coordonnées et les données à caractère personnel.

Toutefois, cette base de données ne permet pas de soutenir pleinement la mission de la Commission de planification - Offre médicale. Il manque des données cruciales. Ainsi, le Cadastre des professionnels en droit de prêter ne permet pas de déterminer si les professionnels agréés sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité. Les personnes qui, par exemple, quittent la Belgique après leur inscription dans le Cadastre et ne font donc plus partie des effectifs d'une profession des soins de santé restent cependant présentes dans le Cadastre. En d'autres termes, le Cadastre permet d'avoir une vue des personnes qui *peuvent* exercer une profession des soins de santé, mais pas de celles qui *l'exercent* effectivement.

3.3. Qu'est-ce qu'un PlanCad ?

Afin de déterminer si les professionnels agréés qui sont enregistrés dans le Cadastre sont effectivement actifs, d'estimer leur taux d'activité et d'identifier leur secteur d'activité, donc de connaître la position effective des praticiens agréés d'une profession des soins de santé sur le marché du travail, on procède à des couplages de données entre le Cadastre, le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) et les données disponibles provenant de l'INAMI.

Ces couplages ont reçu le nom de « PlanCad » et s'inscrivent dans le plan pluriannuel de la Commission de planification.

Il existe deux types de couplages de données :

- le « **couplage approfondi** », portant sur plusieurs années, permettant d'analyser en détails l'activité actuelle et passée de la profession et de développer des scénarios d'évolution de la force de travail pour le futur en utilisant un modèle de planification.

Ce type d'analyse permet à la Commission de planification de remettre des avis motivés à la Ministre de la Santé publique et des Affaires sociales concernant la politique à mener afin de disposer d'un nombre suffisant de professionnels pour répondre aux besoins de la population, sans verser dans la pléthore.

- le « **couplage réduit** », portant sur l'année la plus récente disponible, permettant d'obtenir un aperçu synthétique de l'activité professionnelle (actifs, inactifs ou pensionnés, actifs à l'INAMI, statut salarié, indépendant ou mixte, etc...).

Ce type d'analyse permet de produire des « statistiques annuelles enrichies » et de répondre de manière plus souple aux priorités de santé publique. Ne reprenant pas les tendances historiques, puisqu'il se limite à une seule année, il ne permet pas de développer des scénarios d'évolution de la force de travail.

Le PlanCad dont les résultats figurent dans ce document appartient à cette seconde catégorie.

3.4. Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale (DWH MT&PS) vise l'agrégation de données socio-économiques provenant des institutions belges de sécurité sociale. Le but du Datawarehouse marché du travail et protection sociale est de pouvoir répondre de manière plus correcte, plus rapide et moins onéreuse aux demandes de données émanant d'instituts de

recherche et des autorités. La gestion du DWH MT&PS a été confiée à la Banque Carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Le Datawarehouse Marché du travail et Protection sociale enregistre les données administratives de plusieurs institutions de sécurité sociale, notamment l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL, devenu ensuite ORPSS, et faisant maintenant partie de l'ONSS), l'Office national de l'emploi (ONEM), le SPF Sécurité sociale (SPF SS), le Fonds des accidents du travail (FAT, devenu FEDRIS avec le FMP), le Fonds des maladies professionnelles (FMP, devenu FEDRIS avec le FAT), le Collège intermutualiste national (CIN), le Service des pensions du secteur public (SdPSP, devenu SFP avec l'ONP), l'Office national des vacances annuelles (ONVA), l'Office national des pensions (ONP, devenu SFP avec le SdPSP), les services régionaux de placement VDAB/ACTIRIS/Forem/ADG et le Registre national.

3.5. Les données de l'INAMI

Outre les données du marché du travail régulier, présentes dans le DWH MT&PS, il existe pour les personnes qui fournissent des prestations remboursées dans le cadre de l'assurance-maladie-invalidité une source importante d'informations complémentaires à l'INAMI : le nombre total d'actes et le montant total remboursé par l'INAMI pour les prestations de la nomenclature. Ces données permettent de disposer d'informations pertinentes dans le cadre d'une analyse des professionnels actifs dans le secteur des soins de santé.

3.6. L'obtention des données et la mise en œuvre du couplage

Une demande de « couplage périodique » de données pour les différentes professions des soins de santé, valable pour plusieurs années, a été introduite pour approbation auprès du Comité sectoriel de la sécurité sociale et de la santé au sein de la Commission de la protection de la vie privée, qui a remis un avis favorable.

Grâce à cette autorisation, lorsqu'un couplage est envisagé pour une profession, la demande de données est introduite directement à la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS).

Pour le groupe professionnel étudié, la BCSS rassemble les données des différentes sources et remplace les numéros de registre national par une clé codée anonyme qui empêche l'identification d'un individu, mais permet de relier entre elles les informations.

Après réception des différents fichiers sources, la cellule Planification de l'offre des professions de santé procède au couplage des données proprement dit, à l'analyse et à la rédaction du rapport.

3.7. Les données d'activité

Dans le couplage PlanCad, les données relatives à l'activité proviennent :

- de l'ONSS+ (cf. § 3.4) pour les salariés ;
- de l'INASTI pour les indépendants ;
- de l'INAMI pour les salariés ou indépendants actifs dans le système d'assurance maladie invalidité.

Pour les professionnels sous statut salarié dans le cadre de l'ONSS+, le DWH MT&PS fournit les équivalents-temps pleins individuels réalisés (ETP) pour le dernier trimestre de l'année, en lien avec chaque employeur et le secteur d'activité de ce dernier, conformément à la nomenclature NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne). À cela s'ajoute le total des ETP calculés dans le DWH MT&PS par an, sur la base des ETP par trimestre.

Les données de l'INASTI permettent uniquement de savoir si le professionnel exerce une activité sous le statut d'indépendant. Elles ne permettent pas de déterminer le temps de travail ou le niveau d'activité dans ce secteur.

Les données de l'INAMI fournissent le nombre total de prestations de la nomenclature et les montants remboursés tous codes confondus. Ces données sont donc les seules dont nous disposons pour estimer l'activité des indépendants. L'activité des professionnels indépendants exercée en dehors du système de remboursement des soins de l'INAMI échappe à notre analyse car elle n'est répertoriée dans aucune base de données.

3.8. La communauté et la région d'activité

Un individu appartient à la **Communauté flamande ou française** sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible (diplômes étrangers par exemple), sur base de la langue de contact (NL, FR, DE). Si la langue de contact est l'allemand, ce professionnel est attribué à la Communauté française.

Pour la **Communauté germanophone**, l'extension de l'allemand comme langue de contact dans la banque de données des professionnels des soins de santé est récente. Il n'est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une des neuf communes relevant de la Communauté germanophone.

Afin de déterminer la **région où l'activité est pratiquée** pour les salariés, nous disposons du lieu d'établissement (siège principal ou unité d'établissement local) de chaque employeur, au niveau de l'arrondissement. La région d'activité pour les professionnels sous statut salarié ou mixte est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le professionnel preste le plus de temps de travail.

Etant donné qu'aucune information n'est disponible concernant le lieu d'établissement des indépendants, on utilise l'arrondissement du domicile. La région d'activité des personnes sous statut d'indépendant est par conséquent la région du domicile.

3.9. Les groupes d'analyse

Le présent rapport décrit les résultats du couplage des données pour le groupe professionnel des infirmiers. Ces résultats ont été validés par la Commission de planification de l'offre médicale.

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme d'infirmier, ainsi que les personnes titulaires d'un diplôme de sage-femme qui sont enregistrées sous la profession infirmier dans le cadastre, constituent le premier groupe d'analyse (**'Licensed To Practice' ou LTP**).

Les deuxième et troisième groupes d'analyse portent sur les personnes qui ont une activité professionnelle :

Le groupe d'analyse **'Professionally Active' (PA)** inclut les infirmiers actifs dans le groupe LTP. Un infirmier est considéré comme actif lorsqu'il est inscrit comme indépendant à l'INASTI au 31/12/2017 ou repris au 31/12/2017 dans la banque de données de l'ONSS+ à raison d'au moins 0,1 équivalent temps plein (ETP) par an. Ce seuil visant à délimiter l'activité dans le cadre de l'ONSS a été déterminé par le groupe de travail Infirmier de la Commission de planification.

Le groupe d'analyse **'Practising' (PR)** (actif en tant qu'infirmier) se compose d'infirmiers actifs du groupe PA qui exercent une activité dans le secteur des soins de santé. Une personne est affectée à ce groupe lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31/12/2017 et a accompli au moins 890 prestations de l'article 8 de la nomenclature INAMI, comptabilisées durant l'année en question, ou est reprise au 31/12/2017 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP/an et travaille pour un employeur actif dans

un secteur des soins de santé.

Le seuil visant à délimiter l'activité dans le cadre du système d'assurance-maladie-invalidité a été déterminé par le groupe de travail sur base d'une analyse de sensibilité. Le chiffre correspond à 10% de la médiane du nombre de prestations INAMI comptabilisées au sein d'un groupe de référence, les infirmiers indépendants âgés de 45-54 ans, sans activité salariée (= groupe d'âge pour lequel l'activité indépendante atteint un niveau maximal).

Le groupe d'analyse Practising représente la force de travail du système de santé. Même si exercer comme enseignant infirmier est conceptuellement une forme d'exercice de l'art infirmier, il a été choisi de ne pas inclure les infirmiers salariés dans le secteur de l'enseignement dans ce groupe d'analyse.

3.10. Le calcul des équivalents temps plein (ETP)

3.10.1. Le concept 'équivalent temps plein'

L'**équivalent temps plein (ETP)** exprime la quantité de travail accomplie par une personne proportionnellement au volume de travail d'un emploi à temps plein.

Cet équivalent est présenté par rapport à un travailleur de référence fictif, à savoir un individu accomplissant une prestation de travail complète dans la même fonction pendant un an. Une personne qui accomplit exactement la moitié de ce volume de travail équivaut à 0,5 ETP.

L'analyse basée sur les ETP a cet avantage qu'elle permet de mesurer et de comparer le volume de travail fourni et pas seulement le nombre de personnes disponibles dans un secteur donné. Ainsi, il est possible notamment de mesurer l'impact du travail à temps partiel sur les volumes de travail prestés.

3.10.2. L'ETP pour les salariés

Le total des ETP prestés durant une année par chaque individu qui compose la population analysée est calculé dans le DWH MT&PS sur la base des ETP par trimestre fournis par l'ONSS+. Cet indicateur ETP correspond au volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres, c'est-à-dire sans les périodes d'absence pour lesquelles aucun salaire n'est perçu, comme les congés thématiques ou les congés maladies de longue durée par exemple.

Le mode de calcul de l'ETP diffère selon le groupe analysé.

Pour les infirmiers salariés qui exercent une activité (PA), le taux d'activité annuel fourni par le DWH MT&PS sert d'ETP. Indépendamment du secteur où l'activité est pratiquée, cet ETP représente le volume total de travail réellement fourni au cours des quatre trimestres.

L'ETP des infirmiers salariés actifs dans le secteur des soins de santé (PR) correspond au taux d'activité presté dans les secteurs des soins de santé au cours du dernier trimestre de l'année. Cet ETP représente donc le volume de travail réellement fourni au cours du dernier trimestre, spécifiquement pour le secteur des soins de santé.

Étant donné que le groupe d'analyse PR est un sous-groupe du groupe d'analyse PA et qu'une autre méthode de calcul de l'ETP est utilisée, les comparaisons doivent être interprétées avec prudence.

3.10.3. L'ETP pour les infirmiers indépendants

Il n'est pas évident de calculer l'équivalent temps plein des personnes qui accomplissent des prestations de soins en tant qu'indépendants. Contrairement aux salariés, il n'existe pas pour les indépendants d'indicateur univoque du volume de travail fourni. Nous nous basons dès lors sur les prestations de la nomenclature de l'INAMI et devons tenir compte des limites suivantes.

Il faut tout d'abord garder à l'esprit que les montants de remboursement par l'INAMI des prestations qui contribuent à définir l'ETP ne correspondent pas à la rémunération annuelle des prestataires de soins. De plus, les prestations INAMI « comptabilisées » au cours d'une année peuvent avoir été accomplies durant l'année concernée ou au cours des deux années antérieures (en raison du délai dont disposent les patients pour remettre leurs attestations de soins à l'organisme assureur).

En raison de ces limites méthodologiques, la valeur de l'ETP reprise dans les rapports PlanCad ne peut pas être utilisée de manière normative. Elle sert uniquement à informer sur l'ordre de grandeur relatif des prestations fournies dans le cadre de l'assurance maladie-invalidité, par rapport à l'ETP de référence, défini selon le mode de calcul qui suit.

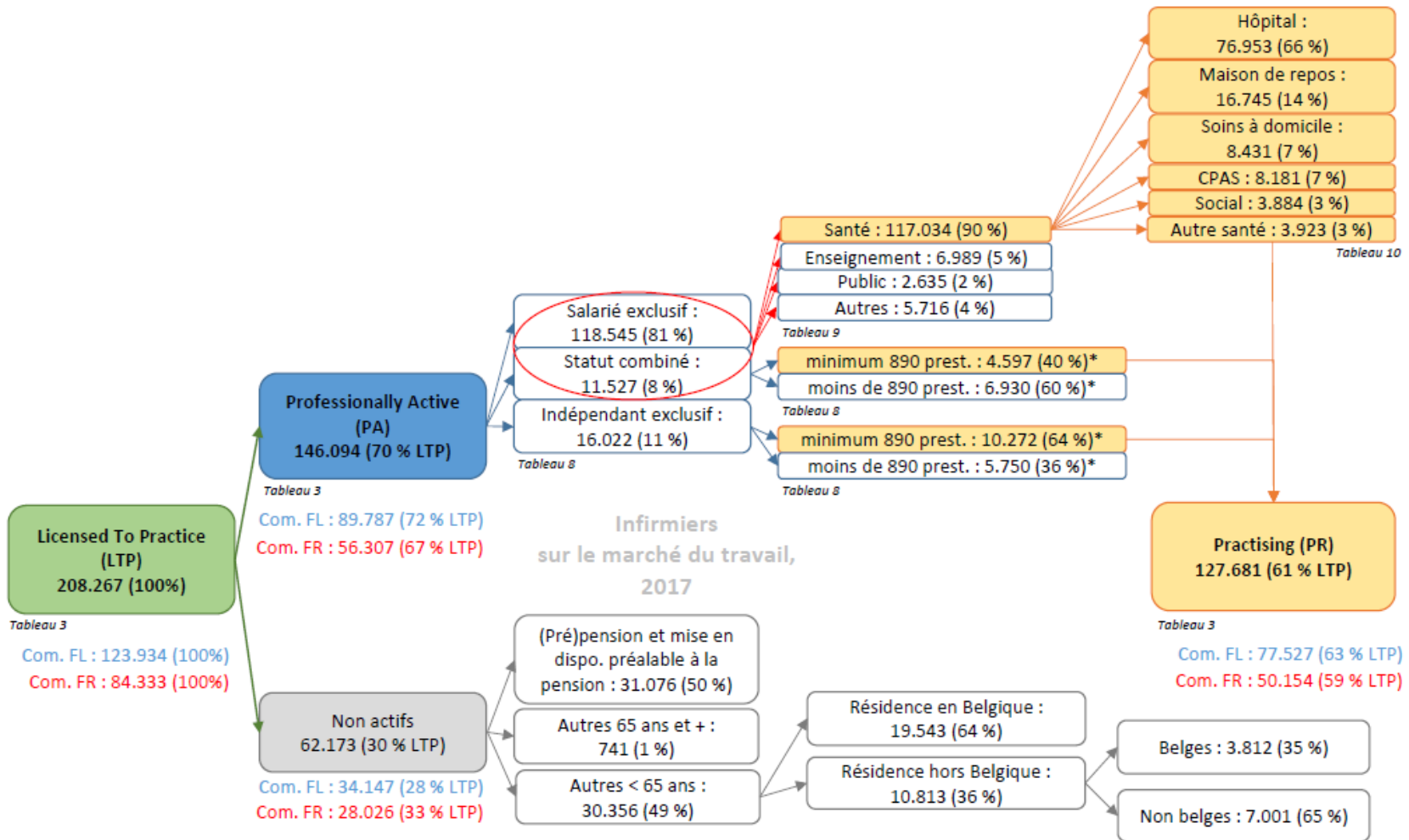
L'ETP est basé sur les activités INAMI de l'article 8 de la nomenclature. Un emploi d'indépendant, à temps plein, est assimilé à 8.896 prestations par an, et à un montant brut remboursé de 75.722 €. L'ETP final est déterminé par la moyenne des deux modes de calcul.

Ces chiffres correspondent à la médiane du nombre de prestations INAMI comptabilisées et au montant médian de remboursements observé au sein d'un groupe de référence, i.e. les infirmiers indépendants exclusifs âgés de 45-54 ans, sans activité salariée (= groupe d'âge pour lequel l'activité indépendante atteint un niveau maximal). Un infirmier qui a comptabilisé un chiffre plus élevé de prestations INAMI, ou qui a un montant remboursé plus élevé aura un ETP plus grand, et vice versa.

Les prestations INAMI des infirmiers peuvent être surévaluées, dans la mesure où il est possible que certains actes attestés par un infirmier soit réalisés partiellement par un aide-soignant. Il n'est toutefois pas possible de quantifier ces activités.

Il est important de signaler que tous les actes effectués en dehors du cadre de l'INAMI, à défaut d'être enregistrés dans une base de données, ne sont pas reflétés dans le calcul de cet ETP. Il en est de même pour les tâches administratives. Cet ETP reflète donc uniquement les prestations exécutées par les infirmiers rentrant dans le système de remboursement de l'assurance maladie-invalidité.

4. APERÇU SCHEMATIQUE



* (4) prestations de l'article 8 de la nomenclature INAMI en 2017

5. RÉSULTATS

SECTION I. Présence dans les différentes banques de données

Tableau 1. Présence et distribution des infirmiers dans les différentes banques de données, 31/12/2017

	SPF	INAMI	ONSS+	INASTI
Domicile				
Région flamande	125.824	51.772	86.619	16.625
Région wallonne	57.593	29.570	39.005	9.740
Région Bruxelles-Capitale	10.197	4.297	6.808	947
Etranger & inconnu	14.653	4.031	2.921	237
Communauté				
Communauté flamande	123.934	49.978	82.737	15.768
Communauté française	84.333	39.692	52.616	11.781
Total	208.267	89.670	135.353	27.549

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 1

Ce tableau indique la présence des personnes dans les différentes sources du couplage au 31/12/2017. Tous les individus du groupe d'analyse 'infirmiers' sont présents dans la banque de données des professionnels des soins de santé (SPF/colonne 2), dans la mesure où cette source est à l'origine du couplage. En outre, un même professionnel peut être repris dans plusieurs colonnes (3 à 5) en fonction des statuts et/ou activités qu'il combine ou exerce de manière successive sur une année civile.

La somme du nombre d'infirmiers en Région flamande, en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et dans la catégorie étrangère et inconnue est égale à la somme du nombre d'infirmiers en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'infirmiers présents dans la banque de données fédérale (SPF).

Explication

Colonne 1 : Domicile ou communauté :

- La catégorie de domicile 'Etranger & inconnu' comprend les professionnels dont le domicile se situe hors Belgique, ou n'est pas connu.
- Un individu appartient à la Communauté flamande ou française sur base de la langue du diplôme obtenu (NL ou FR) ou, si cette information n'est pas disponible, sur base de la langue de contact (NL, FR ou DE). Si la langue de contact est l'allemand, ce professionnel est attribué à la Communauté française.

Colonnes 2 à 5 : Il s'agit du nombre de personnes présentes dans les différentes bases de données, même si leur activité y est minimale ou inexistante. Il suffit d'être présent dans une base de données pour être repris dans la colonne correspondante.

SECTION II. Groupes d'analyse

Tableau 2. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon le domicile et la langue de contact, 31/12/2017

Domicile	Langue de contact	LTP		PA		PR	
		N	% N	N	% N	N	% N
Région flamande	Néerlandais	121.323	96,42	90.592	96,27	78.540	96,24
	Français	4.500	3,58	3.509	3,73	3.070	3,76
	Allemand	1	<0,01	1	<0,01	1	<0,01
		<u>125.824</u>	<u>100,00</u>	<u>94.102</u>	<u>100,00</u>	<u>81.611</u>	<u>100,00</u>
Région wallonne	Néerlandais	1.453	2,52	960	2,28	771	2,07
	Français	56.105	97,42	41.184	97,67	36.543	97,88
	Allemand	35	0,06	22	0,05	21	0,06
		<u>57.593</u>	<u>100,00</u>	<u>42.166</u>	<u>100,00</u>	<u>37.335</u>	<u>100,00</u>
Région Bruxelles-Capitale	Néerlandais	1.061	10,41	628	9,07	485	8,11
	Français	9.136	89,59	6.299	90,93	5.492	91,89
		<u>10.197</u>	<u>100,00</u>	<u>6.927</u>	<u>100,00</u>	<u>5.977</u>	<u>100,00</u>
Etranger & inconnu	Néerlandais	3.311	22,60	387	13,35	342	12,40
	Français	11.328	77,31	2.510	86,58	2.414	87,53
	Allemand	14	0,10	2	0,07	2	0,07
		<u>14.653</u>	<u>100,00</u>	<u>2.899</u>	<u>100,00</u>	<u>2.758</u>	<u>100,00</u>
Total	Néerlandais	127.148	61,05	92.567	63,36	80.138	62,76
	Français	81.069	38,93	53.502	36,62	47.519	37,22
	Allemand	50	0,02	25	0,02	24	0,02
		<u>208.267</u>	<u>100,00</u>	<u>146.094</u>	<u>100,00</u>	<u>127.681</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 2

Le tableau 2 affiche la répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) en fonction du domicile et de la langue de contact (au 31/12/2017).

Jusqu'en 2014, l'allemand n'était pas disponible comme langue de contact dans l'application du cadastre. Un tableau spécifique pour le groupe de professionnels en Communauté germanophone est repris en fin de document.

Une distinction est établie entre le groupe d'analyse Licensed to Practice (LTP), les infirmiers actifs (PA) et les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR). Les divers groupes d'analyse sont décrits en détail ci-dessous.

Explication

Colonne 1 : Domicile : La catégorie de domicile 'Étranger & inconnu' comprend les infirmiers dont le domicile est situé en dehors de la Belgique ou est inconnu.

Colonne 2 : Langue de contact : La langue dans laquelle la correspondance entre le professionnel et l'administration a lieu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et % N : Nombre et pourcentage de personnes titulaires d'un diplôme d'infirmier, ainsi que les personnes titulaires d'un diplôme de sage-femme qui sont enregistrées sous la profession infirmier dans le cadastre (LTP = Licensed To Practice).

Colonnes 5 et 6 : PA N et % N : Nombre et pourcentage d'infirmiers **actifs** (PA = Professionally Active). Une personne disposant d'un diplôme d'infirmier (LTP) est considérée comme active lorsqu'elle est inscrite comme indépendante à l'INASTI au 31 décembre 2017 ou reprise au 31 décembre 2017 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP en 2017.

Colonnes 7 et 8 : PR N et % N : Nombre et pourcentage d'infirmiers **actifs dans les soins de santé** (PR = Practising). Font partie de ce groupe d'analyse les infirmiers actifs du groupe PA exerçant une activité dans les soins de santé. Une personne est affectée au groupe 'practising' lorsqu'elle est inscrite à l'INASTI au 31 décembre 2017 et a accompli au moins 890 prestations INAMI comptabilisées en 2017 ou est reprise au 31 décembre 2017 dans la banque de données ONSS+ à raison d'au moins 0,1 ETP en 2017 et dont au moins un employeur est dans le secteur des soins de santé.

Les pourcentages sont calculés par colonne et par domicile et expriment la fraction que chaque langue de contact représente au sein des régions de domiciles respectifs.

Tableau 3. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2017

		LTP		PA		PR	
Communauté	Sexe	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Homme	17.390	14,03	13.876	15,45	11.577	14,93
	Femme	106.544	85,97	75.911	84,55	65.950	85,07
		<u>123.934</u>	<u>100,00</u>	<u>89.787</u>	<u>100,00</u>	<u>77.527</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	Homme	10.702	12,69	7.895	14,02	7.186	14,33
	Femme	73.631	87,31	48.412	85,98	42.968	85,67
		<u>84.333</u>	<u>100,00</u>	<u>56.307</u>	<u>100,00</u>	<u>50.154</u>	<u>100,00</u>
Total	Homme	28.092	13,49	21.771	14,90	18.763	14,70
	Femme	180.175	86,51	124.323	85,10	108.918	85,30
		<u>208.267</u>	<u>100,00</u>	<u>146.094</u>	<u>100,00</u>	<u>127.681</u>	<u>100,00</u>

Tableau 4. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la communauté et la nationalité, 31/12/2017

		LTP		PA		PR	
Communauté	Nationalité	N	% N	N	% N	N	% N
Communauté flamande	Belge	120.538	97,26	88.055	98,07	75.960	97,98
	Non-belge	3.396	2,74	1.732	1,93	1.567	2,02
		<u>123.934</u>	<u>100,00</u>	<u>89.787</u>	<u>100,00</u>	<u>77.527</u>	<u>100,00</u>
Communauté française	Belge	69.324	82,20	49.311	87,58	43.556	86,84
	Non-belge	15.009	17,80	6.996	12,42	6.598	13,16
		<u>84.333</u>	<u>100,00</u>	<u>56.307</u>	<u>100,00</u>	<u>50.154</u>	<u>100,00</u>
Total	Belge	189.862	91,16	137.366	94,03	119.516	93,61
	Non-belge	18.405	8,84	8.728	5,97	8.165	6,39
		<u>208.267</u>	<u>100,00</u>	<u>146.094</u>	<u>100,00</u>	<u>127.681</u>	<u>100,00</u>

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 3 et 4

Les tableaux 3 et 4 montrent la répartition des infirmiers (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) selon la communauté (au 31/12/2017). Des sous-totaux sont indiqués par communauté afin de permettre une comparaison au sein de chaque communauté.

Le tableau 3 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 4 le réalise selon la nationalité.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité de l'individu.

Colonnes 3 et 4 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de personnes titulaires d'un diplôme d'infirmier, ainsi que les personnes titulaires d'un diplôme de sage-femme qui sont enregistrées sous la profession infirmier dans le cadastre (LTP).

Colonnes 5 et 6 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers actifs (PA).

Colonnes 7 et 8 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR).

Les pourcentages sont calculés par colonne et par communauté et expriment la fraction que chaque sexe ou nationalité représente au sein de la communauté.

Tableau 5a. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour l'ensemble de la Belgique, 31/12/2017

Nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-Bel	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	189.862	91,16	123.163	53.741	7.771	5.187	97,27	137.366	94,03	119.516	93,61
France	8.928	4,29	192	1.628	1.017	6.091	31,78	3.708	2,54	3.522	2,76
Pays-Bas	1.493	0,72	738	41	25	689	53,85	677	0,46	597	0,47
Allemagne	328	0,16	79	73	18	158	51,83	133	0,09	119	0,09
Luxembourg	110	0,05	6	16	14	74	32,73	15	0,01	11	<0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	2.855	1,37	384	1.033	481	957	66,48	1.566	1,07	1.467	1,15
Europe de l'est	2.192	1,05	782	474	395	541	75,32	1.320	0,90	1.200	0,94
Europe de l'ouest	174	0,08	58	23	12	81	53,45	64	0,04	51	0,04
Europe du nord	80	0,04	27	4	10	39	51,25	30	0,02	25	0,02
Total Union europ. *	16.160	7,76	2.266	3.292	1.972	8.630	46,60	7.513	5,14	6.992	5,48
Afrique	1.306	0,63	209	399	357	341	73,89	808	0,55	783	0,61
Asie	371	0,18	114	107	52	98	73,58	235	0,16	227	0,18
Inconnu	348	0,17	8	20	11	309	11,21	70	0,05	69	0,05
Amérique	131	0,06	24	15	22	70	46,56	39	0,03	36	0,03
Europe - non UE	59	0,03	35	13	4	7	88,14	46	0,03	42	0,03
Autre	18	<0,01	2	6	7	3	83,33	15	0,01	14	0,01
Océanie	12	<0,01	3	0	1	8	33,33	2	<0,01	2	<0,01
Total général	208.267	100,00	125.824	57.593	10.197	14.653	92,96	146.094	100,00	127.681	100,00

Tableau 5b. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté flamande, 31/12/2017

Nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-Bel	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	120.538	97,26	115.874	1.786	926	1.952	98,38	88.055	98,07	75.960	97,98
Pays-Bas	1.374	1,11	696	15	19	644	53,13	618	0,69	547	0,71
France	124	0,10	29	24	11	60	51,61	62	0,07	58	0,07
Allemagne	108	0,09	63	2	2	41	62,04	47	0,05	41	0,05
Luxembourg	7	<0,01	2	0	1	4	42,86	3	<0,01	2	<0,01
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe de l'est	795	0,64	559	3	22	211	73,46	476	0,53	429	0,55
Europe du sud	411	0,33	202	10	18	181	55,96	180	0,20	168	0,22
Europe de l'ouest	72	0,06	42	0	1	29	59,72	37	0,04	27	0,03
Europe du nord	40	0,03	25	0	0	15	62,50	19	0,02	18	0,02
Total Union europ. *	2.931	2,36	1.618	54	74	1.185	59,57	1.442	1,61	1.290	1,66
Asie	239	0,19	106	77	8	48	79,92	173	0,19	170	0,22
Afrique	85	0,07	51	6	20	8	90,59	66	0,07	63	0,08
Inconnu	54	0,04	8	2	1	43	20,37	3	<0,01	2	<0,01
Amérique	40	0,03	21	1	2	16	60,00	19	0,02	16	0,02
Europe - non UE	38	0,03	33	0	1	4	89,47	28	0,03	25	0,03
Océanie	8	<0,01	3	0	0	5	37,50	1	<0,01	1	<0,01
Autre	1	<0,01	0	0	0	1	0,00	0	0	0	0
Total général	123.934	100,00	117.714	1.926	1.032	3.262	97,37	89.787	100,00	77.527	100,00

Tableau 5c. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon la nationalité et le domicile, pour la Communauté française, 31/12/2017

Nationalité	LTP		Domicile					PA		PR	
	N	% N	RF	RW	RBC	N-Bel	% Dom. Belg.	N	% N	N	% N
Belgique	69.324	82,20	7.289	51.955	6.845	3.235	95,33	49.311	87,58	43.556	86,84
France	8.804	10,44	163	1.604	1.006	6.031	31,50	3.646	6,48	3.464	6,91
Allemagne	220	0,26	16	71	16	117	46,82	86	0,15	78	0,16
Pays-Bas	119	0,14	42	26	6	45	62,18	59	0,10	50	0,10
Luxembourg	103	0,12	4	16	13	70	32,04	12	0,02	9	0,02
Autres pays de l'Union européenne :											
Europe du sud	2.444	2,90	182	1.023	463	776	68,25	1.386	2,46	1.299	2,59
Europe de l'est	1.397	1,66	223	471	373	330	76,38	844	1,50	771	1,54
Europe de l'ouest	102	0,12	16	23	11	52	49,02	27	0,05	24	0,05
Europe du nord	40	0,05	2	4	10	24	40,00	11	0,02	7	0,01
Total Union europ. *	13.229	15,69	648	3.238	1.898	7.445	43,72	6.071	10,78	5.702	11,37
Afrique	1.221	1,45	158	393	337	333	72,73	742	1,32	720	1,44
Inconnu	294	0,35	0	18	10	266	9,52	67	0,12	67	0,13
Asie	132	0,16	8	30	44	50	62,12	62	0,11	57	0,11
Amérique	91	0,11	3	14	20	54	40,66	20	0,04	20	0,04
Europe - non UE	21	0,02	2	13	3	3	85,71	18	0,03	17	0,03
Autre	17	0,02	2	6	7	2	88,24	15	0,03	14	0,03
Océanie	4	<0,01	0	0	1	3	25,00	1	<0,01	1	<0,01
Total général	84.333	100,00	8.110	55.667	9.165	11.391	86,49	56.307	100,00	50.154	100,00

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 5a, 5b et 5c

Les tableaux 5a, 5b et 5c présentent la répartition des infirmiers (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) selon la nationalité (au 31/12/2017), pour la Belgique, pour la Communauté flamande et pour la Communauté française.

Explication

Colonne 1 : Pour des raisons liées au respect de la vie privée, les nationalités ont été regroupées en grandes catégories lorsqu'un nombre réduit d'individus d'un pays spécifique est présent. Quand un pays n'est pas spécifiquement indiqué, la catégorisation suivante est utilisée :

- Europe de l'Est : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, République tchèque et Slovaquie ;
- Europe du Sud : Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal ;
- Europe de l'Ouest : Allemagne, Autriche, France, Grande-Bretagne, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse ;
- Europe du Nord : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède ;

* Total Union européenne : Ce groupe se compose des pays de l'Union européenne, exception faite de la Belgique. Outre les pays membres de l'UE, les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE) sont également inclus.

Colonnes 2 et 3 : LTP N et %N : Nombre et pourcentage de personnes disposant d'un diplôme d'infirmier, ainsi que les personnes titulaires d'un diplôme de sage-femme qui sont enregistrées sous la profession infirmier dans le cadastre (LTP = Licensed to Practice).

Colonnes 4 à 7 : Domicile : Nombres par région de domicile (RF = Région flamande, RW = Région wallonne, RBC = Région de Bruxelles-Capitale, N-Bel = domicile hors Belgique).

Colonne 8 : % Dom. Belg. : Pourcentage d'infirmiers (LTP) domiciliés en Belgique (somme des colonnes 4 à 6 sur la colonne 2).

Colonnes 9 et 10 : PA N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers actifs (PA).

Colonnes 11 et 12 : PR N et %N : Nombre et pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR).

Les pourcentages sont calculés par colonne et expriment la fraction que chaque nationalité représente au sein du groupe d'analyse.

Tableau 6a. Répartition des infirmiers (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par région d'activité, 31/12/2017

Région flamande										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	5.472	4.539	4.354		674	507	4.798	3.847		
25<30	10.809	10.217	9.618		1.579	1.414	9.230	8.204		
30<35	9.868	9.289	8.498		1.407	1.243	8.461	7.255		
35<40	11.571	10.862	9.587		1.612	1.335	9.959	8.252		
40<45	12.599	11.682	9.981		1.727	1.363	10.872	8.618		
45<50	12.631	11.577	9.971		1.689	1.296	10.942	8.675		
50<55	15.052	13.363	11.418		2.033	1.585	13.019	9.833		
55<60	15.055	12.415	10.461		2.199	1.616	12.856	8.845		
60<65	10.967	4.406	3.384		1.610	776	9.357	2.608		
65+	16.679	631	183		1.685	33	14.994	150		
Total	120.703	88.981	77.455		16.215	11.168	104.488	66.287		

Région wallonne										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	2.201	1.609	1.572		271	187	1.930	1.385		
25<30	5.600	4.990	4.851		931	784	4.669	4.067		
30<35	5.449	4.936	4.700		887	790	4.562	3.910		
35<40	6.101	5.580	5.141		946	807	5.155	4.334		
40<45	6.511	5.872	5.257		1.037	867	5.474	4.390		
45<50	5.894	5.259	4.631		719	588	5.175	4.043		
50<55	6.301	5.413	4.689		633	472	5.668	4.217		
55<60	6.443	5.170	4.477		662	505	5.781	3.972		
60<65	4.808	2.188	1.754		403	226	4.405	1.528		
65+	7.501	365	155		305	12	7.196	143		
Total	56.809	41.382	37.227		6.794	5.238	50.015	31.989		

Région Bruxelles-Capitale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	656	465	422		91	56	565	366		
25<30	2.049	1.739	1.553		358	286	1.691	1.267		
30<35	2.072	1.831	1.622		409	341	1.663	1.281		
35<40	2.130	1.963	1.634		434	359	1.696	1.275		
40<45	2.203	2.059	1.667		401	315	1.802	1.352		
45<50	2.122	2.000	1.647		374	275	1.748	1.372		
50<55	2.340	2.169	1.741		361	266	1.979	1.475		
55<60	2.461	2.268	1.795		389	282	2.072	1.513		
60<65	1.341	1.010	797		218	152	1.123	645		
65+	1.504	104	49		48	9	1.456	40		
Total	18.878	15.608	12.927		3.083	2.341	15.795	10.586		

Tableau 6b. Répartition des infirmiers (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par communauté, 31/12/2017

Communauté flamande										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	5.655	4.629	4.442		705	525	4.950	3.917		
25<30	11.194	10.358	9.726		1.668	1.451	9.526	8.275		
30<35	8.910	8.145	7.377		1.406	1.178	7.504	6.199		
35<40	11.392	10.554	9.218		1.611	1.293	9.781	7.925		
40<45	13.001	11.850	10.025		1.861	1.413	11.140	8.612		
45<50	13.190	11.872	10.137		1.823	1.358	11.367	8.779		
50<55	15.864	13.831	11.742		2.257	1.677	13.607	10.065		
55<60	16.178	13.155	11.030		2.520	1.773	13.658	9.257		
60<65	11.502	4.740	3.643		1.795	873	9.707	2.770		
65+	17.048	653	187		1.744	36	15.304	151		
Total	123.934	89.787	77.527		17.390	11.577	106.544	65.950		

Communauté française										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	3.407	1.989	1.908		434	225	2.973	1.683		
25<30	9.416	6.611	6.313		1.570	1.035	7.846	5.278		
30<35	10.153	7.933	7.454		1.686	1.199	8.467	6.255		
35<40	9.593	7.868	7.156		1.647	1.213	7.946	5.943		
40<45	9.505	7.782	6.894		1.534	1.135	7.971	5.759		
45<50	8.449	6.972	6.116		1.118	802	7.331	5.314		
50<55	8.916	7.126	6.112		936	646	7.980	5.466		
55<60	8.938	6.710	5.707		886	632	8.052	5.075		
60<65	6.383	2.867	2.294		532	281	5.851	2.013		
65+	9.573	449	200		359	18	9.214	182		
Total	84.333	56.307	50.154		10.702	7.186	73.631	42.968		

Tableau 6c. Répartition des infirmiers (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, pour la Belgique, 31/12/2017

Belgique										
				Hommes		Femmes		Pyramide des âges		
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	9.062	6.618	6.350		1.139	750	7.923	5.600		
25<30	20.610	16.969	16.039		3.238	2.486	17.372	13.553		
30<35	19.063	16.078	14.831		3.092	2.377	15.971	12.454		
35<40	20.985	18.422	16.374		3.258	2.506	17.727	13.868		
40<45	22.506	19.632	16.919		3.395	2.548	19.111	14.371		
45<50	21.639	18.844	16.253		2.941	2.160	18.698	14.093		
50<55	24.780	20.957	17.854		3.193	2.323	21.587	15.531		
55<60	25.116	19.865	16.737		3.406	2.405	21.710	14.332		
60<65	17.885	7.607	5.937		2.327	1.154	15.558	4.783		
65+	26.621	1.102	387		2.103	54	24.518	333		
Total	208.267	146.094	127.681		28.092	18.763	180.175	108.918		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 6a, 6b et 6c

Les tableaux 6a, 6b et 6c donnent la répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque région d'activité, chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2017). Pour une répartition par **province**, voir le chapitre 6. **Annexes**.

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit de prester (Total LTP) que représente chaque catégorie d'âge.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

La région d'activité pour les infirmiers sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2017 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut exclusif d'indépendant ou pour les infirmiers inactifs en droit de prester est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP : Nombre de personnes du groupe d'analyse Licensed to Practice, selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8).

Colonne 3 : PA : Nombre d'infirmiers actifs selon leur catégorie d'âge.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9).

Tableau 7. Répartition du nombre d'infirmiers actifs (PA) selon le niveau du diplôme, le statut professionnel et par catégorie d'âge, 31/12/2017

Les infirmiers bacheliers et assimilés										
			Catégorie d'âge							
	PA		<30		30<45		45<60		60+	
Statut professionnel	N	% N	N	%	N	%	N	%	N	%
Salarié exclusif	67.527	83,02	13.168	19,50	23.369	34,61	27.551	40,80	3.439	5,09
Statut combiné	6.952	8,55	1.112	16,00	2.619	37,67	2.949	42,42	272	3,91
Indépendant exclusif	6.855	8,43	662	9,66	2.186	31,89	2.954	43,09	1.053	15,36
<u>Total</u>	<u>81.334</u>	<u>100,00</u>	<u>14.942</u>	<u>18,37</u>	<u>28.174</u>	<u>34,64</u>	<u>33.454</u>	<u>41,13</u>	<u>4.764</u>	<u>5,86</u>

Les infirmiers brevetés et assimilés										
			Catégorie d'âge							
	PA		<30		30<45		45<60		60+	
Statut professionnel	N	% N	N	%	N	%	N	%	N	%
Salarié exclusif	39.751	77,79	6.416	16,14	14.146	35,59	17.174	43,20	2.015	5,07
Statut combiné	3.624	7,09	461	12,72	1.506	41,56	1.540	42,49	117	3,23
Indépendant exclusif	7.728	15,12	728	9,42	3.054	39,52	3.168	40,99	778	10,07
<u>Total</u>	<u>51.103</u>	<u>100,00</u>	<u>7.605</u>	<u>14,88</u>	<u>18.706</u>	<u>36,60</u>	<u>21.882</u>	<u>42,82</u>	<u>2.910</u>	<u>5,69</u>

Les assistants en soins hospitaliers										
			Catégorie d'âge							
	PA		<30		30<45		45<60		60+	
Statut professionnel	N	% N	N	%	N	%	N	%	N	%
Salarié exclusif	2.508	74,09	0	0,00	125	4,98	1.856	74,00	527	21,01
Statut combiné	142	4,19	0	0,00	9	6,34	105	73,94	28	19,72
Indépendant exclusif	735	21,71	0	0,00	27	3,67	431	58,64	277	37,69
<u>Total</u>	<u>3.385</u>	<u>100,00</u>	<u>0</u>	<u>0,00</u>	<u>161</u>	<u>4,76</u>	<u>2.392</u>	<u>70,66</u>	<u>832</u>	<u>24,58</u>

Diplôme étranger ou inconnu											
			Catégorie d'âge								
		PA		<30		30<45		45<60		60+	
Statut professionnel	N	% N	N	%	N	%	N	%	N	%	
Salarié exclusif	8.759	85,27	979	11,18	6.004	68,55	1.623	18,53	153	1,75	
Statut combiné	809	7,88	38	4,70	602	74,41	161	19,90	8	0,99	
Indépendant exclusif	704	6,85	23	3,27	485	68,89	154	21,88	42	5,97	
Total	10.272	100,00	1.040	10,12	7.091	69,03	1.938	18,87	203	1,98	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 7

Le tableau 7 présente la répartition des infirmiers actifs (PA) au 31/12/2017 selon le statut professionnel et la catégorie d'âge pour chaque niveau de diplôme d'infirmier obtenu.

On distingue 3 niveaux du diplôme d'infirmier:

- les infirmiers bacheliers (et formation assimilée, à savoir les anciens gradués - A1);
- les infirmiers brevetés (et formation assimilée, à savoir l'ancienne formation A2);
- les assistants en soins hospitaliers (formation suspendue en 1996).

Explication

Colonnes 2 : PA N : Il s'agit du nombre d'infirmiers actifs pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif).

Colonne 3 : PA %N : Il s'agit de la proportion d'infirmiers actifs pour chaque statut professionnel, par rapport au total.

Colonnes 4, 6, 8 et 10 : Catégorie d'âge N : Le nombre d'infirmiers actifs pour chaque catégorie d'âge.

Colonnes 5, 7, 9 et 11 : Catégorie d'âge % : La proportion d'infirmiers actifs dans chaque catégorie d'âge, calculé pour chaque statut professionnel. Ces pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque catégorie d'âge représente au sein du statut professionnel considéré.

Tableau 8. Répartition des infirmiers actifs (PA) selon le seuil d'activité INAMI, le statut professionnel et le sexe, 31/12/2017

Statut professionnel	Moins de 890 prestations INAMI			Au moins 890 prestations INAMI			Total
	H	F	Tot	H	F	Tot	
Salarié exclusif	16.083	93.584	109.667	703	8.175	8.878	118.545
Statut combiné	1.718	5.212	6.930	895	3.702	4.597	11.527
Indépendant exclusif	891	4.859	5.750	1.481	8.791	10.272	16.022
	18.692	103.655	122.347	3.079	20.668	23.747	146.094

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 8

Le but de ce tableau est de distinguer les infirmiers indépendants qui font partie du groupe d'analyse 'Practising'. Ce tableau présente la répartition des infirmiers actifs (PA = Professionally Active) selon le dépassement ou non du seuil d'activité INAMI, par statut professionnel et par sexe.

Le seuil visant à délimiter l'activité dans le cadre du système d'assurance maladie-invalidité (890) a été déterminé par le groupe de travail sur base d'une analyse de sensibilité. Ce chiffre correspond à 10% de la médiane du nombre de prestations INAMI comptabilisées au sein d'un groupe de référence, les infirmiers indépendants exclusifs âgés de 45-54 ans, sans activité salariée (= groupe d'âge pour lequel l'activité indépendante atteint un niveau maximal).

Les infirmiers qui ont exclusivement un statut d'indépendant sont repris dans le groupe des 'Practising' à condition qu'ils disposent au moins de 890 prestations INAMI comptabilisées en 2017. Nous observons 5.750 infirmiers indépendants exclusifs qui n'atteignent pas ce seuil. Parmi ceux-ci, 5.371 n'ont comptabilisé aucune prestation INAMI pendant l'année 2017.

Les infirmiers salariés attestent très peu de prestations. Ils sont repris dans le groupe d'analyse 'Practising' sur base de leurs activités salariées dans un secteur des soins de santé.

Les infirmiers qui combinent simultanément un statut de salarié et d'indépendant sont repris dans le groupe d'analyse 'Practising' s'ils exercent un emploi comme salarié dans un secteur des soins de santé ou s'ils ont comptabilisés 890 prestations INAMI en 2017.

Explication

Moins de 890 prestations INAMI:

Nombre d'infirmiers actifs ayant moins de 890 prestations de l'article 8 de la nomenclature INAMI comptabilisées en 2017.

Au moins 890 prestations INAMI :

Nombre d'infirmiers actifs ayant au minimum 890 prestations de l'article 8 de la nomenclature INAMI comptabilisées en 2017.

SECTION III. Secteurs d'activité

Tableau 9. Répartition des infirmiers actifs (PA) dans le cadre de l'ONSS+ et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2017

		ONSS+									
		Santé		Enseign.		Public		Autres secteurs		Total	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région d'activité											
Région flamande	<30	13.103	0,91	247	0,58	90	0,88	572	0,50	13.784	0,91
	30<45	25.219	0,80	1.655	0,70	382	0,77	1.348	0,69	28.163	0,80
	45<60	29.382	0,77	1.716	0,71	504	0,72	1.665	0,69	32.817	0,77
	60+	3.211	0,72	153	0,61	105	0,74	265	0,58	3.699	0,71
	Tot	70.915	0,80	3.771	0,69	1.081	0,75	3.850	0,65	78.463	0,80
Région wallonne	<30	6.082	0,92	71	0,41	30	0,58	105	0,35	6.205	0,91
	30<45	13.389	0,84	894	0,56	250	0,77	295	0,46	14.483	0,83
	45<60	12.370	0,81	1.190	0,62	246	0,71	360	0,60	13.875	0,80
	60+	1.612	0,76	103	0,57	68	0,81	72	0,43	1.834	0,74
	Tot	33.453	0,84	2.258	0,59	594	0,74	832	0,51	36.397	0,83
Région Bruxelles-Capitale	<30	1.958	0,93	51	0,61	79	0,86	128	0,40	2.182	0,90
	30<45	4.812	0,87	391	0,69	343	0,84	386	0,49	5.728	0,86
	45<60	5.076	0,84	475	0,67	441	0,85	441	0,63	6.254	0,84
	60+	820	0,81	43	0,51	97	0,83	79	0,57	1.025	0,79
	Tot	12.666	0,86	960	0,66	960	0,84	1.034	0,54	15.189	0,85
Communauté											
Communauté flamande	<30	13.306	0,91	273	0,59	105	0,88	582	0,51	14.029	0,91
	30<45	24.152	0,81	1.810	0,71	481	0,79	1.335	0,70	27.326	0,81
	45<60	30.536	0,77	1.883	0,71	646	0,74	1.837	0,71	34.427	0,77
	60+	3.483	0,73	165	0,59	140	0,77	307	0,60	4.061	0,72
	Tot	71.477	0,81	4.131	0,70	1.372	0,77	4.061	0,67	79.843	0,81
Communauté française	<30	7.837	0,92	96	0,43	94	0,77	223	0,34	8.142	0,91
	30<45	19.268	0,84	1.130	0,57	494	0,80	694	0,47	21.048	0,83
	45<60	16.292	0,82	1.498	0,62	545	0,79	629	0,55	18.519	0,81
	60+	2.160	0,77	134	0,56	130	0,81	109	0,42	2.497	0,75
	Tot	45.557	0,84	2.858	0,59	1.263	0,79	1.655	0,48	50.206	0,83
Total											
Belgique	<30	21.143	0,92	369	0,55	199	0,83	805	0,46	22.171	0,91
	30<45	43.420	0,82	2.940	0,66	975	0,79	2.029	0,62	48.374	0,82
	45<60	46.828	0,79	3.381	0,67	1.191	0,76	2.466	0,67	52.946	0,79
	60+	5.643	0,74	299	0,58	270	0,79	416	0,55	6.558	0,73
	Tot	117.034	0,82	6.989	0,66	2.635	0,78	5.716	0,61	130.049	0,82

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 9

Ce tableau présente le nombre total d'infirmiers actifs (PA) et l'ETP moyen par secteur d'activité, selon la région d'activité ou la communauté et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS+.

Le secteur de la santé, indiqué en bleu/vert, est présenté plus en détail dans le tableau suivant.

Attention ! Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs secteurs. Ils sont repris dans chacun des secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur de santé avec une activité dans le secteur de l'enseignement sera comptée une fois dans la colonne 'Santé' et une fois à la colonne 'Enseignement'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total'. Par conséquent, la somme des secteurs peut être supérieure au N du total.

La région d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2017 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'infirmiers salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale est égale à la somme du nombre d'infirmiers salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'infirmiers salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS+ : Information sur le nombre total des infirmiers actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS+.

Regardons la composition des différents secteurs ONSS+ ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Santé : Hôpitaux, maisons de repos, soins à domicile, services sociaux, CPAS, services publics de prérogative (défense, services du feu, police,...)

Enseign. : Enseignement: les différents niveaux de l'enseignement

Public : Secteur public: services fédéraux et régionaux, administration générale

Autre : Catégories restantes (activités industrielles variées, activités des agences de travail...)

N : nombre d'infirmiers actifs ayant une activité professionnelle dans un secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS+

Tableau 10. Répartition des infirmiers salariés actifs dans les soins de santé ou practising (PR) et des équivalents temps-plein selon la région d'activité, la communauté, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2017

		ONSS+													
		Secteur de soins de santé													
		Hôpital		MR(S)		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région d'activité															
Région flamande	<30	9.166	0,94	1.646	0,87	1.501	0,81	373	0,86	220	0,80	286	0,74	13.103	0,91
	30<45	15.690	0,82	3.966	0,80	2.436	0,72	1.566	0,78	825	0,74	948	0,69	25.219	0,80
	45<60	16.647	0,78	4.797	0,77	2.631	0,68	3.405	0,75	1.161	0,70	945	0,69	29.382	0,77
	60+	1.903	0,74	439	0,70	173	0,59	427	0,71	179	0,62	114	0,58	3.211	0,72
	Tot	43.406	0,83	10.848	0,80	6.741	0,72	5.771	0,77	2.385	0,72	2.293	0,69	70.915	0,80
Région wallonne	<30	4.619	0,93	634	0,87	373	0,82	174	0,88	217	0,84	104	0,66	6.082	0,92
	30<45	9.290	0,84	2.084	0,84	576	0,75	689	0,85	487	0,76	406	0,72	13.389	0,84
	45<60	8.795	0,81	1.601	0,82	470	0,71	892	0,83	379	0,72	330	0,72	12.370	0,81
	60+	1.199	0,77	163	0,68	36	0,61	119	0,75	53	0,72	51	0,57	1.612	0,76
	Tot	23.903	0,84	4.482	0,83	1.455	0,75	1.874	0,84	1.136	0,76	891	0,71	33.453	0,84
Région Bruxelles-Capitale	<30	1.621	0,93	131	0,90	64	0,88	12	0,81	57	0,80	89	0,83	1.958	0,93
	30<45	3.613	0,85	628	0,85	98	0,78	183	0,89	130	0,78	281	0,85	4.812	0,87
	45<60	3.781	0,82	587	0,84	68	0,71	295	0,89	146	0,76	316	0,82	5.076	0,84
	60+	629	0,80	69	0,82	5	0,92	46	0,82	30	0,66	53	0,76	820	0,81
	Tot	9.644	0,85	1.415	0,85	235	0,79	536	0,88	363	0,77	739	0,83	12.666	0,86
Communauté															
Communauté flamande	<30	9.372	0,94	1.629	0,87	1.497	0,81	363	0,86	222	0,80	312	0,76	13.306	0,91
	30<45	15.417	0,82	3.555	0,81	2.142	0,72	1.446	0,79	803	0,75	1.008	0,71	24.152	0,81
	45<60	17.635	0,78	4.805	0,77	2.599	0,68	3.416	0,75	1.208	0,71	1.100	0,71	30.536	0,77
	60+	2.115	0,75	452	0,71	172	0,60	437	0,72	194	0,62	139	0,64	3.483	0,73
	Tot	44.539	0,83	10.441	0,80	6.410	0,72	5.662	0,77	2.427	0,72	2.559	0,71	71.477	0,81
Communauté française	<30	6.034	0,93	782	0,88	441	0,83	196	0,88	272	0,83	167	0,71	7.837	0,92
	30<45	13.176	0,84	3.123	0,83	968	0,73	992	0,84	639	0,75	627	0,75	19.268	0,84
	45<60	11.588	0,81	2.180	0,83	570	0,71	1.176	0,84	478	0,72	491	0,74	16.292	0,82
	60+	1.616	0,78	219	0,71	42	0,61	155	0,76	68	0,71	79	0,60	2.160	0,77
	Tot	32.414	0,84	6.304	0,83	2.021	0,74	2.519	0,84	1.457	0,76	1.364	0,73	45.557	0,84
Total															
Belgique	<30	15.406	0,94	2.411	0,87	1.938	0,81	559	0,87	494	0,82	479	0,74	21.143	0,92
	30<45	28.593	0,83	6.678	0,82	3.110	0,72	2.438	0,81	1.442	0,75	1.635	0,73	43.420	0,82
	45<60	29.223	0,80	6.985	0,79	3.169	0,69	4.592	0,78	1.686	0,71	1.591	0,72	46.828	0,79
	60+	3.731	0,76	671	0,71	214	0,60	592	0,73	262	0,65	218	0,62	5.643	0,74
	Tot	76.953	0,83	16.745	0,81	8.431	0,73	8.181	0,79	3.884	0,73	3.923	0,72	117.034	0,82

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 10

Ce tableau présente le nombre total d'infirmiers actifs (PA) dans le secteur des soins de santé ou practising (PR) et l'ETP moyen, selon la région d'activité ou la communauté (pour une répartition par **province**, voir le chapitre 6. **Annexes**) et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS+.

Ce tableau donne un aperçu des différents sous-secteurs des soins de santé. Il offre une vue détaillée de la colonne 'Santé' du tableau précédent.

Le groupe d'analyse 'Practising' représente la force de travail du système de santé. Même si exercer comme enseignant infirmier est conceptuellement une forme d'exercice de l'art infirmier, il a été choisi de ne pas inclure les infirmiers salariés dans le secteur de l'enseignement dans ce groupe d'analyse.

Attention ! Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des sous-secteurs, mais au final ne sont comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital' et une fois à la colonne 'Soins à domicile'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total santé'. Par conséquent, la somme des sous-secteurs peut être supérieure au N du total.

La région d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2017 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail.

La somme du nombre d'infirmiers salariés actifs en Région flamande, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale est égale à la somme du nombre d'infirmiers salariés en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'infirmiers salariés actifs en Belgique.

Explication

ONSS+ : Information sur le nombre total des infirmiers actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS+.

Regardons la composition des différents sous-secteurs des soins de santé ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque sous-secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Hôpital : Hôpitaux généraux, gériatriques, spécialisés, psychiatriques et autres services hospitaliers

MR(S) : Maisons de repos et de soins,

Soins à domicile : Activités infirmiers

CPAS : CPAS (y compris les maisons de repos et les services de soins à domicile organisées par le CPAS).

Aide : Aide sociale: 'welfare', aide à la personne, institutions pour personnes handicapées (adultes ou mineures) avec ou sans logement, autres formes d'assistance sociale sans logement,...

Autre santé : Pratiques des dentistes ou spécialistes, activités laboratoires, activités sages-femmes,...

N : nombre d'infirmiers actifs ayant une activité professionnelle dans un sous-secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS+

SECTION IV. Professionnels actifs dans les soins de santé

Tableau 11. Caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique, 31/12/2017

	PR	Statut prof.			Nationalité		Sexe		INAMI
	N	% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme	% au moins 890 prest.
Région d'activité									
Région flamande	77.455	85,3	6,5	8,2	97,9	98,0	14,4	85,6	19,3
Région wallonne	37.227	78,9	11,3	9,8	88,2	96,0	14,1	85,9	20,4
Région Bruxelles-Capitale	12.927	88,6	9,7	1,6	83,9	89,6	18,1	81,9	7,0
Etranger & inconnu	72	.	.	100,0	41,7	86,1	22,2	77,8	100,0
Communauté									
Communauté flamande	77.527	85,7	6,7	7,5	98,0	98,1	14,9	85,1	18,3
Communauté française	50.154	80,6	10,5	8,8	86,8	94,2	14,3	85,7	18,6
Total									
Belgique	127.681	83,7	8,2	8,0	93,6	96,6	14,7	85,3	18,4

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 11

*Ce tableau décrit les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par région d'activité, par communauté et pour la Belgique (au 31/12/2017). Pour une répartition par **province**, voir le chapitre 6. **Annexes**.*

La région d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2017 est la région du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut exclusif d'indépendant est la région du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

La somme du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé en Région flamande, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale est égale à la somme du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé en Communauté flamande et en Communauté française. Ce nombre correspond au nombre total d'infirmiers actifs dans les soins de santé en Belgique.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié exclusif au 31/12/2017.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2017.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant exclusif au 31/12/2017.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Pourcentage de infirmiers actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.

Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 10 : INAMI % au moins 890 prest. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé ayant au minimum 890 prestations de l'article 8 de la nomenclature INAMI comptabilisées en 2017.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 12. Volume ETP et ETP moyen des infirmiers actifs (PA - PR) selon la communauté et le sexe, 31/12/2017

Communauté	Sexe	PA			PR		
		N	ETP Tot.	ETP Moy.	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	Homme	13.876	12.532	0,90	11.577	11.179	0,97
	Femme	75.911	56.828	0,75	65.950	53.267	0,81
Communauté française	Homme	7.895	7.457	0,94	7.186	7.144	0,99
	Femme	48.412	38.604	0,80	42.968	36.923	0,86
Total	Homme	21.771	19.990	0,92	18.763	18.324	0,98
	Femme	124.323	95.432	0,77	108.918	90.191	0,83

Tableau 13. Volume ETP et ETP moyen des infirmiers actifs (PA - PR) selon la communauté, la nationalité et le pays d'origine de leur diplôme, 31/12/2017

Communauté	Nationalité + origine du diplôme	PA			PR		
		N	ETP Tot.	ETP Moy.	N	ETP Tot.	ETP Moy.
Communauté flamande	nat Bel + dip Bel	87.469	67.549	0,77	75.435	62.616	0,83
	nat Bel + dip N-Bel	586	455	0,78	525	451	0,86
	nat N-Bel + dip Bel	718	539	0,75	643	548	0,85
	nat N-Bel + dip N-Bel	1.014	818	0,81	924	832	0,90
Communauté française	nat Bel + dip Bel	48.579	39.740	0,82	42.880	37.385	0,87
	nat Bel + dip N-Bel	732	642	0,88	676	634	0,94
	nat N-Bel + dip Bel	4.580	3.676	0,80	4.343	3.962	0,91
	nat N-Bel + dip N-Bel	2.416	2.003	0,83	2.255	2.087	0,93
Total	nat Bel + dip Bel	136.048	107.289	0,79	118.315	100.001	0,85
	nat Bel + dip N-Bel	1.318	1.098	0,83	1.201	1.085	0,90
	nat N-Bel + dip Bel	5.298	4.214	0,80	4.986	4.510	0,90
	nat N-Bel + dip N-Bel	3.430	2.820	0,82	3.179	2.918	0,92

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 12 et 13

Les tableaux 12 et 13 présentent la distribution des infirmiers selon leur participation sur le marché du travail, dans chaque communauté.

Les ETPs (en volume et moyenne) sont également repris.

Le tableau 12 décline les résultats selon le sexe, tandis que le tableau 13 le réalise selon la combinaison de la nationalité de l'individu et le pays où le diplôme a été obtenu.

Explication

Colonne 1 : Communauté : La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Colonne 2 : Sexe ou Nationalité + origine de diplôme: Combinaison de la nationalité (nat Bel = belge, nat N-Bel = non belge) et du pays d'origine du diplôme (dip Bel = diplôme belge, dip N-Bel = diplôme non belge).

Colonne 3 : PA N : Nombre de infirmiers actifs (PA = Professionally Active) au 31/12/2017.

Colonne 4 : PA ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS+ ou INAMI par les infirmiers actifs (PA).

Colonne 5 : PA ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les infirmiers actifs (PA) (PA ETP Tot. / N).

Colonne 6 : PR N : Nombre de infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) au 31/12/2017.

Colonne 7 : PR ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS+ ou INAMI par les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 8 : PR ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) (PR ETP Tot. / N).

Tableau 14. Répartition des infirmiers actifs (PA - PR) selon le lieu d'activité et selon la communauté, 31/12/2017

Lieu d'activité ou communauté	PA - Professionnellement actif				PR - Actif dans les soins de santé					Age			Sexe
	N ¹	Dens. N ¹	ETP Tot.	ETP Moy.	N ²	Dens. N ²	ETP Tot.	Dens. ETP	ETP Moy.	% N ² <35	% N ² 35<50	% N ² 50+	% N ² Fem.
Province d'activité													
Bruxelles	15.608	130,20	12.975	0,83	12.927	107,84	11.366	94,82	0,88	27,83	38,28	33,90	81,89
Flandre occidentale	20.206	169,65	15.298	0,76	17.620	147,94	14.513	121,85	0,82	30,63	38,48	30,89	86,20
Flandre orientale	21.378	142,04	16.683	0,78	18.837	125,16	15.908	105,70	0,84	28,88	38,81	32,31	85,51
Brabant flamand	11.937	104,85	9.286	0,78	10.040	88,19	8.414	73,91	0,84	27,25	35,46	37,29	84,23
Anvers	22.871	123,80	17.627	0,77	19.827	107,32	16.318	88,33	0,82	27,10	37,34	35,55	85,78
Limbourg	12.589	144,55	9.564	0,76	11.131	127,81	9.089	104,37	0,82	31,65	40,28	28,07	85,59
Hainaut	16.817	125,35	14.491	0,86	15.347	114,39	14.187	105,75	0,92	30,78	40,20	29,02	85,32
Brabant wallon	3.080	76,79	2.336	0,76	2.625	65,44	2.201	54,88	0,84	24,19	41,07	34,74	87,70
Namur	5.545	112,46	4.438	0,80	4.914	99,66	4.247	86,14	0,86	29,59	39,42	30,99	86,43
Liège	13.226	119,66	10.619	0,80	11.952	108,13	10.183	92,13	0,85	29,69	41,31	29,01	85,58
Luxembourg	2.714	95,82	2.037	0,75	2.389	84,35	2.022	71,39	0,85	31,90	37,97	30,14	88,61
Etranger & Inconnu	123	0	65	0,53	72	0	65	0	0,90	41,67	41,67	16,67	77,78
Région d'activité													
Région flamande	88.981	135,79	68.460	0,77	77.455	118,20	64.243	98,04	0,83	29,01	38,14	32,85	85,58
Région wallonne	41.382	114,18	33.921	0,82	37.227	102,71	32.841	90,61	0,88	29,88	40,37	29,75	85,93
Rég. Bruxelles-Cap.	15.608	130,20	12.975	0,83	12.927	107,84	11.366	94,82	0,88	27,83	38,28	33,90	81,89
Étranger & Inconnu	123	0	65	0,53	72	0	65	0	0,90	41,67	41,67	16,67	77,78
Communauté													
Communauté flamande	89.787	132,18	69.361	0,77	77.527	114,13	64.447	94,88	0,83	27,79	37,90	34,31	85,07
Communauté française	56.307	122,85	46.061	0,82	50.154	109,43	44.068	96,15	0,88	31,25	40,21	28,54	85,67
Total													
Belgique	146.094	128,42	115.422	0,79	127.681	112,24	108.515	95,39	0,85	29,15	38,80	32,04	85,30

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 14

Le tableau 14 présente la distribution géographique des infirmiers sur le territoire belge, par lieu d'activité (province et région) et par communauté.

Les différentes densités (par 10.000 habitants) de professionnels sont reprises, ainsi que les ETPs (en volume et moyenne), pour les différents niveaux administratifs (province, région et pays) du lieu d'activité et pour la communauté.

Le lieu d'activité (région ou province) pour les infirmiers salariées ou sous statut combiné au 31 décembre 2017 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les infirmiers sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

Pour le calcul des densités, la répartition de la population belge entre communautés utilisée pour la région Bruxelles-Capitale est de 20% pour la Communauté flamande et 80% pour la Communauté française. Dans ce tableau, la population de référence est la population entière belge.

Explication

Colonne 2 : N^1 : Nombre de infirmiers professionnellement actifs (PA = Professionally Active) au 31/12/2017.

Colonne 3 : Dens. : Densité : $(N^1 / \text{population } 01/01/2018) \times 10.000$.

Colonne 4 : ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS ou INAMI par les infirmiers professionnellement actifs (PA).

Colonne 5 : ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les infirmiers professionnellement actifs (PA) $(PA \text{ ETP Tot.} / N^1)$.

Colonne 6 : N^2 : Nombre de infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) au 31/12/2017.

Colonne 7 : Dens. : Densité : $(N^2 / \text{population } 01/01/2018) \times 10.000$.

Colonne 8 : ETP Tot. : Nombre d'Equivalents Temps Plein prestés dans le cadre ONSS ou INAMI par les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 9 : Dens ETP. : Densité : $(ETP \text{ Tot.} / \text{population } 01/01/2018) \times 10.000$.












Colonne 10 : ETP Moy. : Moyenne des ETPs prestés par les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) $(PR \text{ ETP Tot.} / N^2)$.



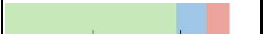
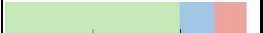
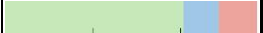
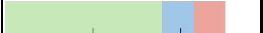

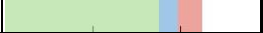



Colonnes 11, 12 & 13 : Age : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé (N^2) selon la catégorie d'âge.

Colonne 14 : Sexe : % N^2 Fem. : Pourcentage de femmes parmi les infirmiers actifs dans les soins de santé (N^2).

Les pourcentages sont calculés en ligne et expriment la répartition d'infirmiers actifs dans les soins de santé entre les différentes catégories d'âge pour le lieu d'activité considéré ou la communauté considérée.

Tableau 15a. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la région d'activité, 31/12/2017

Région flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	3.975	3.700,2	0,93	161	163,0	1,01	218	177,4	0,81	
25<30	8.400	7.647,3	0,91	589	593,5	1,01	629	569,3	0,91	
30<35	7.206	5.984,7	0,83	530	507,8	0,96	762	725,4	0,95	
35<40	7.977	6.351,3	0,80	639	579,1	0,91	971	970,4	1,00	
40<45	8.197	6.508,2	0,79	759	673,7	0,89	1.025	1.041,4	1,02	
45<50	8.293	6.589,0	0,79	811	724,3	0,89	867	950,4	1,10	
50<55	9.710	7.558,8	0,78	828	732,0	0,88	880	946,9	1,08	
55<60	9.278	6.823,5	0,74	531	466,3	0,88	652	663,6	1,02	
60<65	2.951	2.131,5	0,72	164	136,7	0,83	269	226,0	0,84	
65+	98	54,5	0,56	4	2,6	0,64	81	44,1	0,54	
	66.085	53.349,0	0,81	5.016	4.578,9	0,91	6.354	6.314,9	0,99	

Région wallonne										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.399	1.303,8	0,93	112	113,2	1,01	61	33,8	0,55	
25<30	3.990	3.680,7	0,92	589	617,3	1,05	272	242,3	0,89	
30<35	3.708	3.214,2	0,87	564	562,6	1,00	428	424,1	0,99	
35<40	3.909	3.268,4	0,84	649	642,0	0,99	583	606,4	1,04	
40<45	3.973	3.342,1	0,84	657	667,5	1,02	627	704,1	1,12	
45<50	3.506	2.934,8	0,84	622	605,1	0,97	503	580,1	1,15	
50<55	3.714	3.046,6	0,82	515	524,3	1,02	460	540,0	1,17	
55<60	3.700	2.884,5	0,78	369	350,7	0,95	408	452,2	1,11	
60<65	1.413	1.071,4	0,76	137	138,3	1,01	204	193,8	0,95	
65+	64	33,7	0,53	2	1,9	0,97	89	60,8	0,68	
	29.376	24.780,4	0,84	4.216	4.223,0	1,00	3.635	3.837,6	1,06	

Région Bruxelles-Capitale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	417	393,2	0,94	5	5,3	1,05	0	0,0	0	
25<30	1.439	1.328,8	0,92	102	99,0	0,97	12	10,0	0,84	
30<35	1.437	1.286,1	0,89	166	163,8	0,99	19	23,6	1,24	
35<40	1.408	1.226,7	0,87	195	202,6	1,04	31	29,8	0,96	
40<45	1.435	1.224,9	0,85	196	187,4	0,96	36	36,9	1,03	
45<50	1.416	1.228,5	0,87	201	195,4	0,97	30	33,3	1,11	
50<55	1.519	1.299,9	0,86	195	187,7	0,96	27	19,3	0,72	
55<60	1.627	1.338,3	0,82	137	126,2	0,92	31	34,2	1,10	
60<65	719	584,1	0,81	61	56,2	0,92	17	14,0	0,82	
65+	40	24,9	0,62	2	2,2	1,10	7	3,6	0,52	
	11.457	9.935,4	0,87	1.260	1.225,7	0,97	210	204,8	0,98	









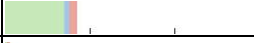


Etranger ou inconnu										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	0	0,0	0	0	0,0	0	2	1,6	0,80	
25<30	0	0,0	0	0	0,0	0	17	14,6	0,86	
30<35	0	0,0	0	0	0,0	0	11	10,6	0,96	
35<40	0	0,0	0	0	0,0	0	12	11,5	0,96	
40<45	0	0,0	0	0	0,0	0	14	11,1	0,79	
45<50	0	0,0	0	0	0,0	0	4	4,4	1,10	
50<55	0	0,0	0	0	0,0	0	6	5,4	0,89	
55<60	0	0,0	0	0	0,0	0	4	4,0	0,99	
60<65	0	0,0	0	0	0,0	0	2	1,7	0,84	
	0	0,0	0	0	0,0	0	72	64,8	0,90	

Tableau 15b. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la communauté, 31/12/2017

Communauté flamande										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	4.058	3.778,8	0,93	164	166,5	1,01	220	178,0	0,81	
25<30	8.497	7.749,0	0,91	608	615,6	1,01	621	563,1	0,91	
30<35	6.340	5.371,7	0,85	499	481,2	0,96	538	505,9	0,94	
35<40	7.709	6.167,0	0,80	645	583,6	0,90	864	873,7	1,01	
40<45	8.264	6.569,4	0,79	786	699,0	0,89	975	991,0	1,02	
45<50	8.482	6.761,8	0,80	846	755,5	0,89	809	893,9	1,10	
50<55	10.019	7.824,7	0,78	886	785,8	0,89	837	898,6	1,07	
55<60	9.807	7.248,7	0,74	576	506,1	0,88	647	662,4	1,02	
60<65	3.196	2.333,7	0,73	188	159,9	0,85	259	219,1	0,85	
65+	103	57,7	0,56	4	2,6	0,64	80	43,2	0,54	
	66.475	53.862,5	0,81	5.202	4.755,5	0,91	5.850	5.829,0	1,00	

Communauté française										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	1.733	1.618,4	0,93	114	115,0	1,01	61	34,8	0,57	
25<30	5.332	4.907,9	0,92	672	694,2	1,03	309	273,0	0,88	
30<35	6.011	5.113,3	0,85	761	753,1	0,99	682	677,8	0,99	
35<40	5.585	4.679,5	0,84	838	840,1	1,00	733	744,4	1,02	
40<45	5.341	4.505,7	0,84	826	829,6	1,00	727	802,6	1,10	
45<50	4.733	3.990,5	0,84	788	769,4	0,98	595	674,3	1,13	
50<55	4.924	4.080,5	0,83	652	658,3	1,01	536	613,0	1,14	
55<60	4.798	3.797,6	0,79	461	437,1	0,95	448	491,6	1,10	
60<65	1.887	1.453,3	0,77	174	171,3	0,98	233	216,4	0,93	
65+	99	55,5	0,56	4	4,1	1,04	97	65,3	0,67	
	40.443	34.202,4	0,85	5.290	5.272,2	1,00	4.421	4.593,1	1,04	

Tableau 15c. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, pour la Belgique, 31/12/2017

Belgique										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	5.791	5.397,2	0,93	278	281,4	1,01	281	212,8	0,76	
25<30	13.829	12.656,9	0,92	1.280	1.309,8	1,02	930	836,2	0,90	
30<35	12.351	10.485,1	0,85	1.260	1.234,3	0,98	1.220	1.183,7	0,97	
35<40	13.294	10.846,4	0,82	1.483	1.423,7	0,96	1.597	1.618,1	1,01	
40<45	13.605	11.075,2	0,81	1.612	1.528,5	0,95	1.702	1.793,6	1,05	
45<50	13.215	10.752,3	0,81	1.634	1.524,8	0,93	1.404	1.568,2	1,12	
50<55	14.943	11.905,2	0,80	1.538	1.444,0	0,94	1.373	1.511,5	1,10	
55<60	14.605	11.046,4	0,76	1.037	943,2	0,91	1.095	1.154,0	1,05	
60<65	5.083	3.787,0	0,75	362	331,1	0,91	492	435,4	0,89	
65+	202	113,2	0,56	8	6,7	0,84	177	108,5	0,61	
	106.918	88.064,8	0,82	10.492	10.027,7	0,96	10.271	10.422,1	1,01	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableaux 15a, 15b et 15c

Les tableaux 15a, 15b et 15c donnent une image de l'activité des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge, pour chaque région d'activité, chaque communauté et pour la Belgique (au 31/12/2017). Pour une répartition par **province**, voir le chapitre 6. Annexes.

Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS du secteur de la santé, la couleur bleue la partie prestée par les infirmiers combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS du secteur de la santé et de la nomenclature INAMI des soins médicaux, et la couleur rose indique la partie prestée par les infirmiers avec un statut exclusif d'indépendant dans le cadre de la nomenclature INAMI des soins médicaux. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

La région d'activité pour les infirmiers sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2017 est la région de l'implantation locale (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. La région d'activité pour les infirmiers sous statut exclusif d'indépendant est la région du domicile. La communauté d'un individu est déterminée en fonction de la langue du diplôme obtenu ou, à défaut, la langue de contact.

L'ETP des personnes **salariées** dans le secteur des soins de santé correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur des soins de santé. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

L'ETP des personnes exerçant une activité d'**indépendant(e)** dans les soins de santé est basé sur les activités INAMI de l'article 8 de la nomenclature. Un emploi d'indépendant, à temps plein, est assimilé à 8.896 prestations par an, et à un montant brut remboursé de 75.722 € par an. L'ETP final est déterminé par la moyenne des deux modes de calcul.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs total presté au sein de chaque statut professionnel.

Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.

SECTION V. Communauté germanophone

Tableau 16. Répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) de la Communauté germanophone selon le statut professionnel, 31/12/2017

Statut professionnel	LTP	PA		PR		Age			Sexe		Nationalité	
	N	N	ETP Tot.	N	ETP Tot.	<35	35<50	50+	H	F	Bel	N-Bel
Salarié exclusif	527	527	379	479	373	169	167	143	55	424	438	41
Statut combiné	35	35	28	27	23	7	15	5	2	25	27	0
Indépendant exclusif	56	56	24	32	24	7	13	12	4	28	30	2
Inactif	293	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	911	618	431	538	420	183	195	160	61	477	495	43

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 16

Le tableau 16 affiche la répartition des infirmiers (LTP = Licensed To Practice ; PA = Professionally Active ; PR = Practising) de la Communauté germanophone en fonction de leur statut professionnel (salarié exclusif, indépendant exclusif, statut combiné ou inactif) au 31/12/2017.

L'extension de l'allemand comme langue de contact dans le cadastre est récente. Il ne nous est donc pas possible d'identifier les professionnels appartenant à cette communauté en utilisant ce critère. A défaut, le domicile a été utilisé comme approximation : les professionnels germanophones ont donc été identifiés sur base de leur domiciliation dans une commune relevant de la Communauté germanophone.

Explication

Colonne 1 : Statut professionnel (salarié exclusif, statut combiné, indépendant exclusif ou inactif).

Colonne 2 : LTP N : Nombre de personnes disposant d'un diplôme d'infirmiers, ainsi que les personnes titulaires d'un diplôme de sage-femme qui sont enregistrées sous la profession infirmier dans le cadastre (LTP).

Colonnes 3 et 4 : PA N et ETP Tot. : Nombre d'infirmiers actifs (PA) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 5 et 6 : PR N et ETP Tot. : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) avec le nombre total d'équivalents temps plein prestés sur l'année calendrier.

Colonnes 7 à 9 : Age : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge.

Colonnes 10 et 11 : Sexe : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon le sexe (H = homme ; F = femme).

Colonnes 12 et 13 : Nationalité : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) selon la nationalité (Bel = Belge ; N-Bel = non Belge).

6. ANNEXES

Tableau 17. Répartition des infirmiers (LTP - PA - FR) selon l'âge et le sexe, par province d'activité, 31/12/2017

Flandre occidentale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.311	1.138	1.066		173	127	1.138	939		
25<30	2.537	2.425	2.254		350	313	2.187	1.941		
30<35	2.390	2.276	2.077		280	248	2.110	1.829		
35<40	2.694	2.567	2.285		360	302	2.334	1.983		
40<45	2.809	2.664	2.310		361	308	2.448	2.002		
45<50	2.672	2.499	2.185		337	269	2.335	1.916		
50<55	3.126	2.843	2.440		391	325	2.735	2.115		
55<60	3.251	2.691	2.254		442	362	2.809	1.892		
60<65	2.510	947	710		336	166	2.174	544		
65+	3.635	156	39		351	11	3.284	28		
Total	26.935	20.206	17.620		3.381	2.431	23.554	15.189		

Flandre orientale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.295	1.109	1.076		157	125	1.138	951		
25<30	2.623	2.506	2.378		386	344	2.237	2.034		
30<35	2.271	2.147	1.986		328	298	1.943	1.688		
35<40	2.746	2.602	2.331		395	342	2.351	1.989		
40<45	3.009	2.807	2.449		401	327	2.608	2.122		
45<50	3.110	2.865	2.531		404	337	2.706	2.194		
50<55	3.545	3.163	2.711		462	368	3.083	2.343		
55<60	3.523	2.928	2.461		513	381	3.010	2.080		
60<65	2.608	1.101	862		390	198	2.218	664		
65+	3.987	150	52		327	10	3.660	42		
Total	28.717	21.378	18.837		3.763	2.730	24.954	16.107		

Anvers										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	1.347	1.114	1.068		143	101	1.204	967		
25<30	2.648	2.486	2.323		354	310	2.294	2.013		
30<35	2.345	2.193	1.983		348	303	1.997	1.680		
35<40	2.876	2.688	2.333		387	318	2.489	2.015		
40<45	3.179	2.952	2.482		449	354	2.730	2.128		
45<50	3.343	3.082	2.589		451	322	2.892	2.267		
50<55	4.108	3.659	3.110		562	429	3.546	2.681		
55<60	4.177	3.469	3.000		629	470	3.548	2.530		
60<65	2.603	1.122	901		404	208	2.199	693		
65+	4.026	106	38		388	5	3.638	33		
Total	30.652	22.871	19.827		4.115	2.820	26.537	17.007		

Limbourg										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	782	628	608		104	78	678	530		
25<30	1.616	1.508	1.448		255	236	1.361	1.212		
30<35	1.690	1.564	1.467		262	236	1.428	1.231		
35<40	1.875	1.716	1.543		241	198	1.634	1.345		
40<45	1.981	1.791	1.557		250	201	1.731	1.356		
45<50	1.797	1.589	1.384		244	199	1.553	1.185		
50<55	2.041	1.734	1.503		299	232	1.742	1.271		
55<60	1.761	1.401	1.178		212	146	1.549	1.032		
60<65	1.447	561	421		187	77	1.260	344		
65+	2.317	97	22		308	1	2.009	21		
Total	17.307	12.589	11.131		2.362	1.604	14.945	9.527		

Brabant flamand										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	737	550	536		97	76	640	460		
25<30	1.385	1.292	1.215		234	211	1.151	1.004		
30<35	1.172	1.109	985		189	158	983	827		
35<40	1.380	1.289	1.095		229	175	1.151	920		
40<45	1.621	1.468	1.183		266	173	1.355	1.010		
45<50	1.709	1.542	1.282		253	169	1.456	1.113		
50<55	2.232	1.964	1.654		319	231	1.913	1.423		
55<60	2.343	1.926	1.568		403	257	1.940	1.311		
60<65	1.799	675	490		293	127	1.506	363		
65+	2.714	122	32		311	6	2.403	26		
Total	17.092	11.937	10.040		2.594	1.583	14.498	8.457		

Région Bruxelles Capitale										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	656	465	422		91	56	565	366		
25<30	2.049	1.739	1.553		358	286	1.691	1.267		
30<35	2.072	1.831	1.622		409	341	1.663	1.281		
35<40	2.130	1.963	1.634		434	359	1.696	1.275		
40<45	2.203	2.059	1.667		401	315	1.802	1.352		
45<50	2.122	2.000	1.647		374	275	1.748	1.372		
50<55	2.340	2.169	1.741		361	266	1.979	1.475		
55<60	2.461	2.268	1.795		389	282	2.072	1.513		
60<65	1.341	1.010	797		218	152	1.123	645		
65+	1.504	104	49		48	9	1.456	40		
Total	18.878	15.608	12.927		3.083	2.341	15.795	10.586		

Brabant wallon

Brabant wallon										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	191	92	89		19	6	172	83		
25<30	362	314	298		68	50	294	248		
30<35	310	265	248		65	57	245	191		
35<40	415	374	328		67	48	348	280		
40<45	503	451	393		59	46	444	347		
45<50	476	422	357		66	47	410	310		
50<55	532	438	369		50	33	482	336		
55<60	645	482	387		40	24	605	363		
60<65	497	195	141		24	12	473	129		
65+	890	47	15		19	0	871	15		
Total	4.821	3.080	2.625		477	323	4.344	2.302		

Hainaut

Hainaut										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	853	679	663		118	84	735	579		
25<30	2.330	2.136	2.091		394	361	1.936	1.730		
30<35	2.194	2.058	1.970		361	333	1.833	1.637		
35<40	2.397	2.245	2.104		396	354	2.001	1.750		
40<45	2.566	2.388	2.173		393	356	2.173	1.817		
45<50	2.338	2.115	1.893		279	238	2.059	1.655		
50<55	2.595	2.284	2.006		262	210	2.333	1.796		
55<60	2.443	1.967	1.716		281	222	2.162	1.494		
60<65	1.784	812	665		160	91	1.624	574		
65+	2.525	133	66		96	4	2.429	62		
Total	22.025	16.817	15.347		2.740	2.253	19.285	13.094		

Namur										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	345	237	230		49	32	296	198		
25<30	740	633	607		145	106	595	501		
30<35	739	647	617		124	103	615	514		
35<40	785	729	657		115	96	670	561		
40<45	805	741	659		133	115	672	544		
45<50	777	709	621		80	71	697	550		
50<55	827	726	609		82	65	745	544		
55<60	908	751	640		70	53	838	587		
60<65	717	311	244		43	23	674	221		
65+	1.269	61	30		41	3	1.228	27		
Total	7.912	5.545	4.914		882	667	7.030	4.247		

Liège										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	647	492	485		69	53	578	432		
25<30	1.751	1.552	1.505		263	218	1.488	1.287		
30<35	1.803	1.643	1.558		286	258	1.517	1.300		
35<40	1.986	1.856	1.717		300	267	1.686	1.450		
40<45	2.132	1.956	1.743		366	311	1.766	1.432		
45<50	1.852	1.688	1.477		249	205	1.603	1.272		
50<55	1.832	1.618	1.415		186	140	1.646	1.275		
55<60	1.920	1.599	1.416		219	179	1.701	1.237		
60<65	1.465	721	598		154	89	1.311	509		
65+	2.321	101	38		124	3	2.197	35		
Total	17.709	13.226	11.952		2.216	1.723	15.493	10.229		

Luxembourg										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	165	109	105		16	12	149	93		
25<30	417	355	350		61	49	356	301		
30<35	403	323	307		51	39	352	268		
35<40	518	376	335		68	42	450	293		
40<45	505	336	289		86	39	419	250		
45<50	451	325	283		45	27	406	256		
50<55	515	347	290		53	24	462	266		
55<60	527	371	318		52	27	475	291		
60<65	345	149	106		22	11	323	95		
65+	496	23	6		25	2	471	4		
Total	4.342	2.714	2.389		479	272	3.863	2.117		

Étranger ou inconnu										
					Hommes		Femmes		Pyramide des âges	
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	733	5	2		103	0	630	2		
25<30	2.152	23	17		370	2	1.782	15		
30<35	1.674	22	11		389	3	1.285	8		
35<40	1.183	17	12		266	5	917	7		
40<45	1.193	19	14		230	3	963	11		
45<50	992	8	4		159	1	833	3		
50<55	1.087	12	6		166	0	921	6		
55<60	1.157	12	4		156	2	1.001	2		
60<65	769	3	2		96	0	673	2		
65+	937	2	0		65	0	872	0		
Total	11.877	123	72		2.000	16	9.877	56		

Belgique										
				Hommes		Femmes		Pyramide des âges		
	LTP	PA	PR	% du nbre total LTP	LTP	PR	LTP	PR	% du nbre total LTP	
<25	9.062	6.618	6.350		1.139	750	7.923	5.600		
25<30	20.610	16.969	16.039		3.238	2.486	17.372	13.553		
30<35	19.063	16.078	14.831		3.092	2.377	15.971	12.454		
35<40	20.985	18.422	16.374		3.258	2.506	17.727	13.868		
40<45	22.506	19.632	16.919		3.395	2.548	19.111	14.371		
45<50	21.639	18.844	16.253		2.941	2.160	18.698	14.093		
50<55	24.780	20.957	17.854		3.193	2.323	21.587	15.531		
55<60	25.116	19.865	16.737		3.406	2.405	21.710	14.332		
60<65	17.885	7.607	5.937		2.327	1.154	15.558	4.783		
65+	26.621	1.102	387		2.103	54	24.518	333		
Total	208.267	146.094	127.681		28.092	18.763	180.175	108.918		

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 17

Le tableau 17 donne la répartition des infirmiers (LTP - PA - PR) selon l'âge et le sexe, pour chaque province d'activité (au 31/12/2017).

Le graphique à gauche, avec les bâtonnets verts indique le pourcentage d'individus par groupe d'analyse (LTP, PA ou PR) par rapport au nombre total d'individus en droit de prester (Total LTP) que représente chaque catégorie d'âge.

Dans le graphique de droite, ces populations sont réparties par âge et par sexe : la couleur bleue indique la partie des hommes par catégorie d'âge et la couleur rouge représente la partie des femmes par catégorie d'âge.

Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et groupes d'analyses.

Le lieu d'activité pour les infirmiers sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2017 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les infirmiers sous statut exclusif d'indépendant ou pour les infirmiers inactifs en droit de prester est le lieu du domicile.

Explication

Colonnes 2, 6 et 8 : LTP : Nombre de personnes du groupe d'analyse LTP selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 2), pour les hommes (colonne 6) et pour les femmes (colonne 8).

Colonne 3 : PA : Nombre d'infirmiers actifs selon leur catégorie d'âge.

Colonnes 4, 7 et 9 : PR : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé selon leur catégorie d'âge, tous sexes confondus (colonne 4), pour les hommes (colonne 7) et pour les femmes (colonne 9).

Tableau 18. Répartition des infirmiers actifs (PA) dans les soins de santé dans le cadre de l'ONSS+ et des équivalents temps-plein selon la province d'activité, l'âge et le secteur d'activité, 31/12/2017

		ONSS+													
		Secteur de soins de santé													
		Hôpital		MR(S)		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région flamande															
Flandre occidentale	<30	1.977	0,93	495	0,89	373	0,84	120	0,87	79	0,84	53	0,52	3.063	0,91
	30<45	3.619	0,80	1.029	0,79	607	0,72	413	0,79	239	0,72	150	0,67	6.001	0,79
	45<60	3.636	0,76	1.054	0,74	609	0,65	713	0,74	270	0,68	129	0,70	6.356	0,75
	60+	387	0,73	100	0,69	44	0,61	84	0,68	32	0,60	15	0,51	650	0,71
	Tot	9.619	0,81	2.678	0,79	1.633	0,72	1.330	0,76	620	0,71	347	0,65	16.070	0,79
Flandre orientale	<30	2.369	0,95	333	0,90	374	0,81	100	0,94	51	0,86	86	0,85	3.297	0,93
	30<45	4.059	0,82	821	0,83	611	0,73	384	0,82	149	0,74	283	0,73	6.262	0,82
	45<60	4.293	0,80	986	0,77	704	0,70	755	0,77	256	0,73	252	0,71	7.204	0,78
	60+	548	0,76	73	0,63	43	0,57	104	0,69	41	0,62	34	0,59	840	0,72
	Tot	11.269	0,84	2.213	0,81	1.732	0,73	1.343	0,79	497	0,74	655	0,73	17.603	0,82
Anvers	<30	2.445	0,93	360	0,85	260	0,79	61	0,78	45	0,74	62	0,81	3.218	0,91
	30<45	3.974	0,81	982	0,80	364	0,70	478	0,76	188	0,75	207	0,73	6.164	0,80
	45<60	4.387	0,78	1.480	0,78	396	0,70	1.363	0,75	265	0,72	272	0,68	8.119	0,77
	60+	444	0,74	150	0,74	25	0,64	180	0,74	42	0,60	43	0,60	879	0,73
	Tot	11.250	0,82	2.972	0,79	1.045	0,72	2.082	0,75	540	0,72	584	0,70	18.380	0,80
Limbourg	<30	1.171	0,94	246	0,81	322	0,73	56	0,81	27	0,71	64	0,72	1.866	0,88
	30<45	2.275	0,83	529	0,77	634	0,70	162	0,74	136	0,75	229	0,60	3.895	0,79
	45<60	1.911	0,78	505	0,75	554	0,68	252	0,73	200	0,69	160	0,66	3.545	0,75
	60+	239	0,68	36	0,66	32	0,54	17	0,73	36	0,66	14	0,53	374	0,66
	Tot	5.596	0,83	1.316	0,77	1.542	0,70	487	0,74	399	0,71	467	0,63	9.680	0,79
Brabant flamand	<30	1.204	0,94	212	0,91	172	0,88	36	0,84	18	0,80	21	0,76	1.659	0,93
	30<45	1.763	0,82	605	0,84	220	0,73	129	0,83	113	0,74	79	0,77	2.897	0,82
	45<60	2.420	0,79	772	0,81	368	0,69	322	0,77	170	0,68	132	0,70	4.158	0,78
	60+	285	0,78	80	0,74	29	0,60	42	0,69	28	0,64	8	0,61	468	0,75
	Tot	5.672	0,83	1.669	0,83	789	0,74	529	0,79	329	0,70	240	0,72	9.182	0,82
Région Bruxelles-Capitale															
Bruxelles	<30	1.621	0,93	131	0,90	64	0,88	12	0,81	57	0,80	89	0,83	1.958	0,93
	30<45	3.613	0,85	628	0,85	98	0,78	183	0,89	130	0,78	281	0,85	4.812	0,87
	45<60	3.781	0,82	587	0,84	68	0,71	295	0,89	146	0,76	316	0,82	5.076	0,84
	60+	629	0,80	69	0,82	5	0,92	46	0,82	30	0,66	53	0,76	820	0,81
	Tot	9.644	0,85	1.415	0,85	235	0,79	536	0,88	363	0,77	739	0,83	12.666	0,86

		ONSS+													
		Secteur de soins de santé													
		Hôpital		MR(S)		Soins à domicile		CPAS		Aide		Autre santé		Total santé	
	Age	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.	N	ETP Moy.
Région wallonne															
Brabant wallon	<30	275	0,93	51	0,85	33	0,74	5	1,00	5	0,86	3	0,27	370	0,90
	30<45	572	0,82	177	0,83	32	0,56	55	0,87	26	0,70	36	0,68	882	0,82
	45<60	610	0,77	196	0,80	66	0,65	85	0,79	25	0,61	23	0,77	996	0,77
	60+	91	0,72	14	0,67	2	0,76	16	0,68	6	0,81	1	0,80	129	0,72
	Tot	1.548	0,82	438	0,81	133	0,66	161	0,81	62	0,69	63	0,70	2.377	0,81
Hainaut	<30	1.944	0,95	248	0,88	158	0,85	101	0,86	90	0,83	44	0,78	2.571	0,93
	30<45	3.640	0,86	838	0,85	209	0,82	370	0,86	178	0,76	132	0,74	5.321	0,86
	45<60	3.475	0,83	561	0,84	119	0,78	502	0,84	143	0,70	102	0,73	4.866	0,83
	60+	427	0,79	56	0,69	8	0,56	63	0,80	18	0,82	18	0,66	588	0,78
	Tot	9.486	0,86	1.703	0,84	494	0,82	1.036	0,85	429	0,76	296	0,74	13.346	0,86
Namur	<30	609	0,93	91	0,86	35	0,89	21	0,93	26	0,74	16	0,54	788	0,91
	30<45	1.177	0,82	255	0,82	61	0,68	97	0,87	73	0,73	56	0,65	1.697	0,82
	45<60	1.136	0,79	196	0,80	59	0,74	103	0,84	83	0,69	59	0,80	1.629	0,79
	60+	150	0,77	23	0,75	6	0,53	12	0,68	10	0,62	9	0,40	208	0,74
	Tot	3.072	0,83	565	0,82	161	0,74	233	0,85	192	0,71	140	0,68	4.322	0,82
Liège	<30	1.471	0,92	206	0,87	95	0,76	29	0,90	83	0,91	38	0,60	1.911	0,90
	30<45	3.353	0,82	708	0,83	187	0,74	107	0,81	167	0,79	151	0,72	4.622	0,83
	45<60	3.041	0,81	555	0,81	141	0,73	141	0,84	95	0,81	115	0,65	4.051	0,81
	60+	465	0,77	60	0,65	14	0,70	17	0,63	14	0,72	21	0,57	587	0,75
	Tot	8.330	0,83	1.529	0,82	437	0,74	294	0,82	359	0,82	325	0,67	11.171	0,83
Luxembourg	<30	320	0,94	38	0,85	52	0,85	18	0,91	13	0,68	3	0,75	442	0,92
	30<45	548	0,86	106	0,83	87	0,70	60	0,82	43	0,71	31	0,86	867	0,84
	45<60	533	0,78	93	0,75	85	0,60	61	0,76	33	0,70	31	0,72	828	0,76
	60+	66	0,76	10	0,68	6	0,51	11	0,85	5	0,50	2	0,45	100	0,73
	Tot	1.467	0,85	247	0,80	230	0,69	150	0,81	94	0,69	67	0,78	2.237	0,82
Belgique															
Total	<30	15.406	0,94	2.411	0,87	1.938	0,81	559	0,87	494	0,82	479	0,74	21.143	0,92
	30<45	28.593	0,83	6.678	0,82	3.110	0,72	2.438	0,81	1.442	0,75	1.635	0,73	43.420	0,82
	45<60	29.223	0,80	6.985	0,79	3.169	0,69	4.592	0,78	1.686	0,71	1.591	0,72	46.828	0,79
	60+	3.731	0,76	671	0,71	214	0,60	592	0,73	262	0,65	218	0,62	5.643	0,74
	Tot	76.953	0,83	16.745	0,81	8.431	0,73	8.181	0,79	3.884	0,73	3.923	0,72	117.034	0,82

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 18

Ce tableau présente le nombre total d'infirmiers actifs (PA) dans le secteur des soins de santé ou practising (PR) et l'ETP moyen, pour chaque province d'activité et la catégorie d'âge. Ce tableau se limite aux données de l'ONSS+.

Ce tableau donne un aperçu des différents sous-secteurs des soins de santé.

Le groupe d'analyse 'Practising' représente la force de travail du système de santé. Même si exercer comme enseignant infirmier est conceptuellement une forme d'exercice de l'art infirmier, il a été choisi de ne pas inclure les infirmiers salariés dans le secteur de l'enseignement dans ce groupe d'analyse.

Attention ! Certains infirmiers peuvent être actifs dans plusieurs sous-secteurs. Ils sont repris dans chacun des sous-secteurs, mais au final comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, une personne qui combine une activité dans le secteur 'Hôpital' avec une activité dans le secteur 'Soins à domicile' sera comptée une fois dans la colonne 'Hôpital' et une fois à la colonne 'Soins à domicile'. Elle sera comptée une seule fois dans la colonne 'Total santé'. Par conséquent, la somme des sous-secteurs peut être supérieure au N du total.

Le lieu d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2017 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les infirmiers sous statut exclusif d'indépendant ou pour les infirmiers inactifs en droit de prester est le lieu du domicile.

Explication

ONSS+ : Information sur le nombre total des infirmiers actifs et l'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS+.

Regardons la composition des différents sous-secteurs des soins de santé ONSS ('salariés'), dont la délimitation est basée sur le code NACE de l'employeur. Pour chaque sous-secteur délimité, on reprend les principales composantes :

Hôpital : Hôpitaux généraux, gériatriques, spécialisés, psychiatriques et autres services hospitaliers

MR(S) : Maisons de repos et de soins,

Soins à domicile : Activités infirmiers

CPAS : CPAS (y compris les maisons de repos et les services de soins à domicile organisés par le CPAS).

Aide : Aide sociale: 'welfare', aide à la personne, institutions pour personnes handicapées (adultes ou mineures) avec ou sans logement, autres formes d'assistance sociale sans logement,...

Autre santé : Pratiques des dentistes ou spécialistes, activités laboratoires, activités sages-femmes,...

N : nombre d'infirmiers actifs ayant une activité professionnelle dans un sous-secteur.

ETP Moy. : L'ETP moyen dans le cadre de l'ONSS+

Tableau 19. Caractéristiques des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par province d'activité, 31/12/2017

Lieu d'activité	PR	Statut prof.			Nationalité		Sexe		INAMI
	N	% Sal.	% Comb.	% Ind.	% Belge	% diplôme belge	% homme	% femme	% au moins 890 prest.
Région flamande									
Flandre occidentale	17.620	84,4	7,0	8,5	98,9	98,6	13,8	86,2	21,1
Flandre orientale	18.837	88,0	5,6	6,4	98,2	98,1	14,5	85,5	17,4
Anvers	19.827	86,1	6,9	7,0	97,0	97,5	14,2	85,8	15,1
Limbourg	11.131	81,0	6,4	12,6	98,5	99,0	14,4	85,6	28,5
Brabant flamand	10.040	85,1	6,6	8,3	96,5	96,9	15,8	84,2	18,1
Région Bruxelles-Capitale									
Bruxelles	12.927	88,6	9,7	1,6	83,9	89,6	18,1	81,9	7,0
Région wallonne									
Brabant wallon	2.625	78,9	11,8	9,3	88,5	90,5	12,3	87,7	18,3
Hainaut	15.347	74,0	13,4	12,6	82,8	96,7	14,7	85,3	25,1
Namur	4.914	78,3	10,0	11,7	91,4	96,0	13,6	86,4	20,6
Liège	11.952	84,1	9,7	6,2	94,8	97,5	14,4	85,6	14,9
Luxembourg	2.389	85,7	8,2	6,1	82,6	90,2	11,4	88,6	19,4
Étranger ou inconnu									
Étranger ou inconnu	72	.	.	100,0	41,7	86,1	22,2	77,8	100,0
Total									
Total	127.681	83,7	8,2	8,0	93,6	96,6	14,7	85,3	18,4

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 19

Ce tableau décrit les infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) par province d'activité (au 31/12/2017). Outre le nombre absolu, la distribution selon le statut professionnel, la nationalité, le sexe et l'activité INAMI est présentée.

Le lieu d'activité pour les infirmiers salariés ou sous statut combiné au 31 décembre 2017 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui l'infirmier preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les infirmiers sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

Explication

Colonne 2 : PR N : Nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé (PR).

Colonne 3 : % Sal. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé avec un statut de salarié exclusif au 31/12/2017.

Colonne 4 : % Comb. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé combinant au moins une activité comme salarié et une activité comme indépendant au 31/12/2017.

Colonne 5 : % Ind. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé ayant un statut professionnel indépendant exclusif au 31/12/2017.

Colonne 6 : % Belge : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé avec la nationalité belge.

Colonne 7 : % diplôme belge : Pourcentage de infirmiers actifs dans les soins de santé disposant d'un diplôme d'origine belge.







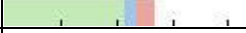

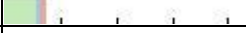
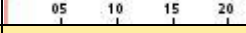
Colonne 8 : % homme : Pourcentage d'hommes dans la population active dans les soins de santé.









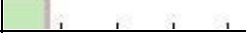
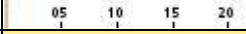
Colonne 9 : % femme : Pourcentage de femmes dans la population active dans les soins de santé.

Colonne 10 : INAMI % au moins 890 prest. : Pourcentage d'infirmiers actifs dans les soins de santé ayant au minimum 890 prestations de l'article 8 de la nomenclature INAMI comptabilisées en 2017.

Les pourcentages sont calculés par ligne et expriment la fraction que chaque caractéristique représente au sein d'une région d'activité, d'une communauté ou de la Belgique.

Tableau 20. Répartition du nombre d'ETP et ETP moyen des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR) par catégorie d'âge et statut professionnel, selon la province d'activité, 31/12/2017

Flandre occidentale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	937	882,7	0,94	53	55,6	1,05	76	63,0	0,83	
25<30	1.929	1.748,3	0,91	151	148,2	0,98	174	170,7	0,98	
30<35	1.752	1.426,2	0,81	147	144,6	0,98	178	166,0	0,93	
35<40	1.912	1.510,1	0,79	158	139,6	0,88	215	211,1	0,98	
40<45	1.862	1.473,2	0,79	188	166,1	0,88	260	268,7	1,03	
45<50	1.813	1.418,5	0,78	188	169,9	0,90	184	209,5	1,14	
50<55	2.079	1.564,3	0,75	181	159,2	0,88	180	204,1	1,13	
55<60	1.981	1.404,4	0,71	131	108,6	0,83	142	157,8	1,11	
60<65	596	423,4	0,71	38	33,3	0,88	76	65,2	0,86	
65+	16	9,9	0,62	2	2,0	0,98	21	8,3	0,40	
	14.877	11.861,0	0,80	1.237	1.127,2	0,91	1.506	1.524,4	1,01	

Flandre orientale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	1.004	950,6	0,95	31	30,1	0,97	41	34,6	0,84	
25<30	2.123	1.963,8	0,93	143	150,4	1,05	112	108,5	0,97	
30<35	1.760	1.493,3	0,85	94	92,0	0,98	132	138,7	1,05	
35<40	2.008	1.631,9	0,81	147	143,3	0,97	176	212,6	1,21	
40<45	2.125	1.695,4	0,80	139	127,8	0,92	185	199,5	1,08	
45<50	2.190	1.760,4	0,80	167	151,5	0,91	174	207,9	1,19	
50<55	2.348	1.861,5	0,79	181	155,8	0,86	182	204,9	1,13	
55<60	2.216	1.659,8	0,75	113	102,2	0,90	132	164,0	1,24	
60<65	774	565,2	0,73	33	25,3	0,77	55	48,8	0,89	
65+	34	17,8	0,52	0	0,0	0	18	10,4	0,58	
	16.582	13.599,8	0,82	1.048	978,4	0,93	1.207	1.329,8	1,10	

Anvers										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	985	906,2	0,92	42	42,3	1,01	41	36,3	0,89	
25<30	2.063	1.875,5	0,91	132	133,2	1,01	128	113,1	0,88	
30<35	1.667	1.375,7	0,83	140	132,4	0,95	176	171,3	0,97	
35<40	1.962	1.557,5	0,79	153	133,3	0,87	218	208,6	0,96	
40<45	2.036	1.603,7	0,79	233	206,2	0,88	213	219,1	1,03	
45<50	2.164	1.731,1	0,80	223	191,6	0,86	202	211,0	1,04	
50<55	2.650	2.078,7	0,78	246	212,9	0,87	214	219,0	1,02	
55<60	2.701	2.013,2	0,75	153	133,3	0,87	146	128,9	0,88	
60<65	815	599,1	0,74	41	35,3	0,86	45	31,7	0,71	
65+	23	11,4	0,50	1	0,5	0,50	14	6,3	0,45	
	17.066	13.752,1	0,81	1.364	1.221,1	0,90	1.397	1.345,3	0,96	

Limbourg										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	541	484,0	0,89	24	24,2	1,01	43	29,5	0,69	
25<30	1.227	1.079,5	0,88	79	77,3	0,98	142	111,4	0,78	
30<35	1.194	978,4	0,82	90	83,3	0,93	183	164,2	0,90	
35<40	1.192	932,4	0,78	115	106,3	0,92	236	208,7	0,88	
40<45	1.222	962,1	0,79	102	91,1	0,89	233	226,7	0,97	
45<50	1.074	837,7	0,78	121	108,5	0,90	189	197,7	1,05	
50<55	1.223	933,5	0,76	95	87,6	0,92	185	192,9	1,04	
55<60	986	696,5	0,71	62	58,4	0,94	130	113,1	0,87	
60<65	350	230,2	0,66	19	16,0	0,84	52	46,6	0,90	
65+	6	3,5	0,59	1	0,1	0,10	15	8,0	0,53	
	9.015	7.137,8	0,79	708	652,8	0,92	1.408	1.298,8	0,92	

Brabant flamand										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	508	476,7	0,94	11	10,8	0,98	17	14,0	0,82	
25<30	1.058	980,2	0,93	84	84,4	1,00	73	65,5	0,90	
30<35	833	711,1	0,85	59	55,6	0,94	93	85,2	0,92	
35<40	903	719,3	0,80	66	56,5	0,86	126	129,4	1,03	
40<45	952	773,8	0,81	97	82,4	0,85	134	127,5	0,95	
45<50	1.052	841,3	0,80	112	102,8	0,92	118	124,3	1,05	
50<55	1.410	1.120,8	0,79	125	116,4	0,93	119	126,0	1,06	
55<60	1.394	1.049,6	0,75	72	63,7	0,89	102	99,8	0,98	
60<65	416	313,6	0,75	33	26,8	0,81	41	33,6	0,82	
65+	19	11,9	0,63	0	0,0	0	13	11,2	0,86	
	8.545	6.998,3	0,82	659	599,5	0,91	836	816,5	0,98	

Région Bruxelles Capitale										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	417	393,2	0,94	5	5,3	1,05	0	0,0	0	
25<30	1.439	1.328,8	0,92	102	99,0	0,97	12	10,0	0,84	
30<35	1.437	1.286,1	0,89	166	163,8	0,99	19	23,6	1,24	
35<40	1.408	1.226,7	0,87	195	202,6	1,04	31	29,8	0,96	
40<45	1.435	1.224,9	0,85	196	187,4	0,96	36	36,9	1,03	
45<50	1.416	1.228,5	0,87	201	195,4	0,97	30	33,3	1,11	
50<55	1.519	1.299,9	0,86	195	187,7	0,96	27	19,3	0,72	
55<60	1.627	1.338,3	0,82	137	126,2	0,92	31	34,2	1,10	
60<65	719	584,1	0,81	61	56,2	0,92	17	14,0	0,82	
65+	40	24,9	0,62	2	2,2	1,10	7	3,6	0,52	
	11.457	9.935,4	0,87	1.260	1.225,7	0,97	210	204,8	0,98	

Brabant wallon										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	81	71,6	0,88	4	3,7	0,94	4	3,3	0,83	
25<30	249	226,7	0,91	36	35,0	0,97	13	11,6	0,89	
30<35	207	179,5	0,87	24	20,3	0,85	17	16,1	0,95	
35<40	240	201,0	0,84	53	43,9	0,83	35	28,7	0,82	
40<45	310	255,7	0,82	51	50,0	0,98	32	35,8	1,12	
45<50	269	216,0	0,80	53	47,2	0,89	35	39,9	1,14	
50<55	291	234,8	0,81	35	30,3	0,86	43	37,5	0,87	
55<60	308	230,5	0,75	42	34,9	0,83	37	31,5	0,85	
60<65	110	80,9	0,74	13	10,9	0,84	18	16,6	0,92	
65+	6	2,9	0,48	0	0,0	0	9	4,3	0,48	
	2.071	1.699,6	0,82	311	276,3	0,89	243	225,5	0,93	

Hainaut										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	562	540,4	0,96	66	72,2	1,09	35	19,5	0,56	
25<30	1.633	1.526,2	0,93	313	337,7	1,08	145	141,0	0,97	
30<35	1.469	1.303,3	0,89	283	294,4	1,04	218	230,6	1,06	
35<40	1.488	1.272,9	0,86	305	326,9	1,07	311	346,5	1,11	
40<45	1.503	1.309,1	0,87	311	335,1	1,08	359	421,0	1,17	
45<50	1.350	1.154,7	0,86	275	288,5	1,05	268	330,0	1,23	
50<55	1.483	1.244,0	0,84	262	277,4	1,06	261	327,3	1,25	
55<60	1.354	1.085,0	0,80	170	170,0	1,00	192	223,8	1,17	
60<65	504	390,9	0,78	70	74,0	1,06	91	98,7	1,08	
65+	17	10,0	0,59	1	0,9	0,95	48	35,2	0,73	
	11.363	9.836,5	0,87	2.056	2.177,2	1,06	1.928	2.173,6	1,13	

Namur										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	206	190,6	0,93	13	12,5	0,96	11	5,7	0,52	
25<30	504	464,0	0,92	66	67,4	1,02	37	29,6	0,80	
30<35	475	407,1	0,86	70	67,7	0,97	72	73,6	1,02	
35<40	493	399,0	0,81	83	75,9	0,91	81	90,9	1,12	
40<45	516	423,5	0,82	69	65,0	0,94	74	83,8	1,13	
45<50	470	386,5	0,82	71	62,6	0,88	80	84,5	1,06	
50<55	479	384,5	0,80	60	58,5	0,97	70	78,0	1,11	
55<60	510	385,9	0,76	46	43,9	0,96	84	99,6	1,19	
60<65	180	135,0	0,75	15	14,0	0,93	49	37,7	0,77	
65+	13	6,9	0,53	0	0,0	0	17	13,6	0,80	
	3.846	3.182,9	0,83	493	467,4	0,95	575	597,1	1,04	

Liège										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	450	409,4	0,91	28	23,6	0,84	7	3,5	0,50	
25<30	1.288	1.175,0	0,91	149	147,0	0,99	68	49,5	0,73	
30<35	1.291	1.094,6	0,85	162	154,7	0,95	105	89,4	0,85	
35<40	1.408	1.160,2	0,82	176	165,6	0,94	133	116,6	0,88	
40<45	1.402	1.153,9	0,82	200	194,2	0,97	141	141,5	1,00	
45<50	1.197	1.000,0	0,84	184	174,7	0,95	96	102,2	1,06	
50<55	1.216	999,1	0,82	129	122,4	0,95	70	77,5	1,11	
55<60	1.245	977,2	0,78	96	89,4	0,93	75	80,3	1,07	
60<65	526	396,3	0,75	35	36,4	1,04	37	29,7	0,80	
65+	25	12,4	0,49	1	1,0	1,00	12	5,8	0,48	
	10.048	8.377,9	0,83	1.160	1.109,1	0,96	744	696,0	0,94	

Luxembourg										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	100	91,9	0,92	1	1,1	1,09	4	1,8	0,45	
25<30	316	288,8	0,91	25	30,2	1,21	9	10,6	1,18	
30<35	266	229,7	0,86	25	25,5	1,02	16	14,4	0,90	
35<40	280	235,4	0,84	32	29,7	0,93	23	23,6	1,03	
40<45	242	199,9	0,83	26	23,1	0,89	21	21,9	1,04	
45<50	220	177,5	0,81	39	32,3	0,83	24	23,5	0,98	
50<55	245	184,3	0,75	29	35,8	1,23	16	19,7	1,23	
55<60	283	206,0	0,73	15	12,4	0,83	20	17,0	0,85	
60<65	93	68,4	0,74	4	3,0	0,74	9	11,0	1,23	
65+	3	1,6	0,52	0	0,0	0	3	1,9	0,65	
	2.048	1.683,5	0,82	196	193,0	0,98	145	145,5	1,00	

Étranger ou inconnu										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			% du volume d'ETP total
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	
<25	0	0,0	0	0	0,0	0	2	1,6	0,80	
25<30	0	0,0	0	0	0,0	0	17	14,6	0,86	
30<35	0	0,0	0	0	0,0	0	11	10,6	0,96	
35<40	0	0,0	0	0	0,0	0	12	11,5	0,96	
40<45	0	0,0	0	0	0,0	0	14	11,1	0,79	
45<50	0	0,0	0	0	0,0	0	4	4,4	1,10	
50<55	0	0,0	0	0	0,0	0	6	5,4	0,89	
55<60	0	0,0	0	0	0,0	0	4	4,0	0,99	
60<65	0	0,0	0	0	0,0	0	2	1,7	0,84	
	0	0,0	0	0	0,0	0	72	64,8	0,90	

Belgique										
	Salarié exclusif			Statut combiné			Indépendant exclusif			
	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	N pers.	ETP tot.	ETP moy.	% du volume d'ETP total
<25	5.791	5.397,2	0,93	278	281,4	1,01	281	212,8	0,76	
25<30	13.829	12.656,9	0,92	1.280	1.309,8	1,02	930	836,2	0,90	
30<35	12.351	10.485,1	0,85	1.260	1.234,3	0,98	1.220	1.183,7	0,97	
35<40	13.294	10.846,4	0,82	1.483	1.423,7	0,96	1.597	1.618,1	1,01	
40<45	13.605	11.075,2	0,81	1.612	1.528,5	0,95	1.702	1.793,6	1,05	
45<50	13.215	10.752,3	0,81	1.634	1.524,8	0,93	1.404	1.568,2	1,12	
50<55	14.943	11.905,2	0,80	1.538	1.444,0	0,94	1.373	1.511,5	1,10	
55<60	14.605	11.046,4	0,76	1.037	943,2	0,91	1.095	1.154,0	1,05	
60<65	5.083	3.787,0	0,75	362	331,1	0,91	492	435,4	0,89	
65+	202	113,2	0,56	8	6,7	0,84	177	108,5	0,61	
	106.918	88.064,8	0,82	10.492	10.027,7	0,96	10.271	10.422,1	1,01	

Lignes directrices pour l'interprétation - Tableau 20

Le tableau 20 donne une image de l'activité des infirmiers actifs dans les soins de santé (PR = Practising) selon l'âge, pour chaque province d'activité (au 31/12/2017).

Le graphique en bâtonnet indique le pourcentage du nombre total des ETPs prestés que représente chaque catégorie d'âge. La couleur verte indique la partie prestée par les salariés exclusifs dans le cadre ONSS du secteur de la santé, la couleur bleue la partie prestée par les infirmiers combinant un statut salarié et indépendant respectivement dans le cadre ONSS du secteur de la santé et de la nomenclature INAMI des soins médicaux, et la couleur rose indique la partie prestée par les infirmiers avec un statut exclusif d'indépendant dans le cadre de la nomenclature INAMI des soins médicaux. Dans les tableaux, les codes couleurs se correspondent entre graphiques et chiffres.

Le lieu d'activité pour les infirmiers sous statut salarié ou sous statut combiné au 31 décembre 2017 est le lieu du siège local (unité d'établissement local) ou, à défaut, du siège social (principal) de l'employeur chez qui le infirmier preste le plus de temps de travail. Le lieu d'activité pour les infirmiers sous statut exclusif d'indépendant est le lieu du domicile.

L'ETP des personnes **salariées** dans le secteur des soins de santé correspond à la somme du taux d'activité presté au cours du dernier trimestre de l'année dans le cadre de l'ONSS auprès de tous les employeurs disposant d'un code NACE dans le secteur des soins de santé. Le taux d'activité presté pour chaque employeur a été fourni par la datawarehouse MT&PS.

L'ETP des personnes exerçant une activité d'**indépendant(e)** dans les soins de santé est basé sur les activités INAMI de l'article 8 de la nomenclature. Un emploi d'indépendant, à temps plein, est assimilé à 8.896 prestations par an, et à un montant brut remboursé de 75.722 € par an. L'ETP final est déterminé par la moyenne des deux modes de calcul.

Explication

Colonnes 2, 5 et 8 : N Pers. : Il s'agit du nombre d'infirmiers actifs dans les soins de santé pour chaque statut professionnel (salarié exclusif, salarié et indépendant - combiné -, et indépendant exclusif).

Colonnes 3, 6 et 9 : ETP tot. : Il s'agit du volume d'ETPs totaux prestés au sein de chaque statut professionnel.

Colonnes 4, 7 et 10 : ETP moy. : Il s'agit de la moyenne des ETPs prestés par les personnes actives dans les soins de santé au sein de chaque statut professionnel.